



RAPPORT FINAL

EVALUATION FINALE DU PROJET « RENFORCEMENT DU DIALOGUE MULTI-ACTEURS POUR UNE GOUVERNANCE FONCIERE ET ENVIRONNEMENTALE RESPONSABLE EN BASSE GUINEE » (Projet ID : 00129551)



Roger Bila KABORE : Consultant international

Octobre 2024

TABLE DES MATIERES

Chapitres et sous chapitres	Pages
RESUME EXECITIF	6
INTRODUCTION	11
I. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE	13
II. DESCRIPTION DU PROJET	16
III. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	20
IV. PERFORMANCES, CONSTATS ET CONCLUSIONS	23
4.1. Analyse de la pertinence du projet	23
4.1.1. Facteur « a » : La pertinence du processus de formulation du projet	24
4.1.2. Facteur « b » : L'alignement du projet au contexte national	25
4.1.3. Facteur « c » : L'alignement du projet au contexte	25
4.1.4. Facteur « d » : Pertinence de la Théorie de changement	26
4.1.5. Facteur « e » : La pertinence du choix des zones et publics cibles	27
4.1.6. Notation selon le critère de la pertinence	27
4.1.7. Les constats au niveau du critère de la pertinence	28
4.2. Analyse de la cohérence du projet	29
4.2.1. Facteur « a »	29
4.2.2. Facteur « b »	29
4.2.3. Facteurs « c »	29
4.2.4. Notation selon le critère de la cohérence	30
4.2.5. Les constats au niveau du critère de la cohérence	31
4.3. Analyse de l'efficacité du projet	31
4.3.1. Facteur « a » : L'état de mise en œuvre des activités	31
4.3.2. Facteur « b » : Le niveau d'atteinte des cibles	33
4.3.3. Facteur « f » : Coordination avec le secrétariat technique de PBF	36
4.3.4. Notation selon le critère de l'efficacité	36
4.3.5. Les constats au niveau du critère de l'efficacité	36
4.4. Analyse de l'efficience du projet	37
4.4.1. Facteur « a » : L'indice d'efficience (IE)	37
4.4.2. Facteur « b » : La gestion du temps et des ressources humaines	38
4.4.3. Facteur « c » : Le respect des procédures administratives et financières	38
4.4.4. Facteur « d » : Efficacité des organes de pilotage	38
4.4.5. Facteur « e » : Efficacité du dispositif de suivi-évaluation	39
4.4.6. Notation selon le critère de l'efficience	40
4.4.7. Les constats au niveau du critère de l'efficience	41
4.5. L'analyse de la durabilité du projet	41
4.5.1. Facteur « a » : La persistance/pérennité des outils et produits du projet	41
4.5.2. Facteur « b » : Le degré d'implication et d'appropriation du projet la partie nationale	41 42
4.5.3. Facteur « c » : La place ou l'importance du renforcement des capacités dans le projet	43 44
4.5.4. Facteur « d » : Les effets catalytiques du projet	44
4.5.5. Notation selon le critère de la durabilité	44
4.5.6. Les constats au niveau du critère de la durabilité	45

4.6. Analyse de la prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme	45
4.6.1. Facteur « a » : La prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme dans le document du projet	45
4.6.2. Facteur « b » : La prise en compte du genre, de la jeunesse et des droits de l'homme lors de la mise en œuvre du projet.	46 48
4.6.3. Notation selon le critère genre, jeunesse et droits de l'homme	
4.6.4. Les constats au niveau du critère du genre, jeunesse et droits de l'homme	48
4.7. Analyse des progrès vers les impacts du projet	49
4.7.1. Facteur « a » : La contribution du projet à l'accès au foncier, à la gestion des ressources naturelles et à la cohésion sociale.	
4.7.2. Facteur « b » : La contribution du projet à une meilleure connaissance des textes, des lois, ainsi que des droits et devoirs du citoyen et à leur revendication pacifique	49
4.7.3. Facteur « c » : La mise en place des mécanismes et outils pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée pour les ménages vulnérables et exposés au risque de violence en vue de prévenir les conflits	50 51 52
4.7.4. Notation selon le critère des progrès vers les impacts	53
4.7.5. Les constats au niveau du critère des progrès vers les impacts	
V. PRINCIPALES CONTRAINTES RENCONTREES	53
VI. LECONS APPRISES	54
VII. BONNES PRATIQUES	55
VIII. CONCLUSIONS	55
IX. RECOMMANDATIONS	57
X. ANNEXES	58

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles	Significations
ADAPE	Association pour le développement durable et la protection de l'environnement
AJGDSSES	Association des jeunes guinéens pour le développement social, économique et sportif
AGR	Activités génératrices de revenus
AVEC	Associations villageoises d'épargne et de crédit
CJEDD	Club des jeunes pour le développement durable
CNSOE	Centre National de Surveillance et d'Observation Environnementales
COFIL	Comité de pilotage
CTS	Comité technique de suivi
FAO	Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
MUHAT	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
PAI	Plans annuels d'investissement
PIB	Produit intérieur brut
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Habitat	Organisation des nations unies pour l'habitat
PBF	Fonds pour la consolidation de la paix
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PRI	Programme de Référence intermédiaire
PTF	Partenaire technique et financier
SNU	Système des nations unies
SMART	Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement bien défini
UNDAF	Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement

RESUME EXECUTIF

1°) Le contexte du projet

Pour faire face aux défis fonciers et environnementaux, le Gouvernement guinéen, accompagné par le consortium ONU-Habitat, le PNUD et ACORD a pris l'initiative d'élaborer et mettre en œuvre le projet de « Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée » avec l'appui financier du fonds pour la consolidation de la Paix (PBF). Le projet a été financé à hauteur de 2 100 000 USD et conjointement mis en œuvre par ONU-Habitat, en tant qu'agence d'exécution principale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'organisation non gouvernementale ACORD, et exécuté en étroite collaboration avec le Gouvernement de la Guinée.

2°) Les objectifs de l'évaluation finale

Les objectifs de l'évaluation finale du projet sont d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs du projet, le niveau d'obtention des résultats attendus et la proportion de réalisation des activités prévues. Il s'agit aussi d'apprécier les performances du projet selon les critères majeurs en évaluation.

3°) La méthodologie utilisée

L'approche méthodologique utilisée a été indépendante et participative en impliquant les bénéficiaires dans le processus de l'évaluation. La collecte des informations combine à la fois les méthodes de collecte quantitatives et qualitatives.

Le nombre de personnes enquêtées a été de 26 personnes à Conakry ; 59 personnes à Coyah ; 59 personnes à Dubréka ; 52 personnes à Boffa ; et 66 personnes à Forécariah ; soit un échantillon total de 262 personnes.

Huit enquêteurs ont été commis aux enquêtes dans les quatre préfectures.

Les informations collectées ont fait l'objet de synthèse, de triangulation pour en vérifier l'exactitude, et ensuite être analysées selon les critères d'évaluation.

L'analyse des performances selon les critères d'évaluation s'est faite à partir de trois à six facteurs d'appréciation notés sur une échelle de 1 à 6. Chaque critère a une note globale allant de 1 à 6. Cette note globale a été appréciée à l'aide d'une grille d'appréciation.

4°) Les principales conclusions de l'évaluation

Les principales conclusions issues de la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

Conclusion générale

L'appréciation globale du projet « Renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée », en prenant en compte les sept (7) critères d'évaluation considérés, chaque critère étant noté sur une échelle de 1 à 6, est satisfaisant (S) avec une note de 5,07/6. Cette performance est satisfaisante sur une échelle allant de très satisfaisante (TS) ; à satisfaisante (S) ; modérément satisfaisante (MS) ; modérément insatisfaisante (MI) ; insatisfaisante (I) ; et très insatisfaisante (TS).

Conclusions spécifiques par critère

1°) Conclusion C1 : La pertinence : Le projet a un niveau de pertinence très satisfaisant, avec une note de 6/6 : Le processus de formulation a été participatif et inclusif. Il est en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il est en harmonie avec le Programme de référence intermédiaire (PRI) 2022-2025. Il s'inscrit dans les Effets 1 et 2 de l'UNDAF et les ODD 2, 5, 11, 13, 15, 16 et 17. Il intervient dans une zone en proie à des conflits récurrents liés au foncier et met l'accent sur la gestion et prévention des conflits en lien avec la gestion des ressources naturelles et le foncier. Le choix du public cible et de la zone du projet a été pertinent. La Théorie de changement est pertinente en décrivant notamment les changements successifs qui conduisent à l'objectif final du projet.

Conclusion C2 : La cohérence : Le projet a un niveau de cohérence satisfaisant, avec une note de 4,5/6. Le projet est en complémentarité avec d'autres projets de PBF, du PNUD, d'ONU Habitat, de la FAO et d'autres PTF. Il y a une cohérence entre l'objectif du projet, les résultats attendus et les indicateurs de suivi-évaluation qui sont tous SMART.

Conclusion C3 : L'efficacité : Le projet a un niveau d'efficacité satisfaisant, avec une note de 5/6. Le taux d'exécution des activités et d'obtention des résultats a été de 100%. Le taux d'atteinte des cibles de 24 indicateurs qui ont pu être renseignés a été 102%. On note ainsi que cinq cadres de dialogue et de concertation communautaires ont été mis en place ou redynamisés dans les localités de Boffa, Coyah, Dubréka, Forécariah et Conakry. Cinq cliniques juridiques ont été mises en place et formées, composée de 25 parajuristes dont 11 femmes dans la zone du projet. Quatre comités de suivi et de contrôle citoyen ont été redynamisés et formés dans les préfectures de Forécariah, Dubréka, Boffa et Coyah. Toutes ces structures sont opérationnelles sur le terrain dans la gestion des conflits et la promotion des droits des communautés.

Conclusion C4 : L'efficience Le projet a un niveau d'efficience satisfaisant, avec une note de 4/6. L'indice d'efficience du projet qui rapporte le taux d'exécution technique ou taux d'exécution des activités au taux d'exécution financière est très satisfaisant. Le taux de réalisation des activités est à 100%, tandis que le taux d'exécution financière est à 95,64%. Cependant, l'équipe du projet a été mis en place avec du retard et on a dû prolonger le projet de six mois pour permettre de terminer toutes les activités. Les procédures administratives et comptables ont été respectées. C'est ainsi qu'un audit comptable et financier a été réalisé au niveau d'ONU Habitat.

Conclusion C5 : La durabilité : Le projet a un niveau de prise en compte de la dimension durabilité satisfaisant, avec une note de 5/6. Des outils et instruments ont été mis au point avec le concours du projet pour le court, moyen et le long termes. Il s'agit notamment de la politique nationale foncière, des cadres de dialogues et des cliniques juridiques. La partie nationale s'est impliquée et appropriée du projet. Le projet a développé un important travail de renforcement des capacités pour les parajuristes des cliniques juridiques, les agents des ministères et les populations bénéficiaires dont les effets se feront sentir dans le court, moyen et long termes. Le projet a eu des effets catalytiques en générant d'autres financements comme ceux de la FAO, du PNUD et du Danemark.

Conclusion C6 : Le genre, la jeunesse et les droits de l'homme : Le projet a un niveau de prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme très satisfaisant, avec une note de 6/6. Le document du projet prévoit expressément la prise en compte des dimensions genre,

jeunesse et droits de l'homme. Une bonne proportion des activités réalisées par le projet va en direction des femmes et des jeunes ou concernent la promotion des droits de l'homme, comme, par exemple, le développement d'activités génératrices pour les femmes. Ainsi, par exemple, les cliniques juridiques mises en place sont composées de jeunes et de femmes (25 parajuristes dont 11 femmes ; 03 femmes présidentes sur les cinq cliniques). Par ailleurs, l'ONG CJEDD, pour le compte du projet, a développé des AGR pour 75 femmes du district de Madinagbé, sous-préfecture de Mafirinya, préfecture de Forécariah.

Conclusion C7 : Les progrès vers l'impact : Le projet a une performance satisfaisante concernant les progrès vers l'impact, avec une note de 5/6. Le projet a contribué à améliorer l'accès au foncier, à la gestion des conflits, à la paix et à la cohésion sociale par des actions de plaidoyer, de conciliation et de formation. Le projet a contribué à une meilleure connaissance des textes, des lois, ainsi que des droits et devoirs du citoyens et à leur revendication pacifique. Ainsi, selon les populations bénéficiaires, 65 à 75% des personnes résidentes dans la zone du projet connaissent leurs droits fonciers et les revendiquent pacifiquement. Ils affirment, par ailleurs, que le nombre des conflits a baissé, suite à l'action des cliniques juridiques et des cadres de dialogue. Le projet a contribué à la mise en place des mécanismes pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée en vue de prévenir les conflits.

5°) Les principales recommandations

Les principales recommandations pour la consolidation des acquis et améliorer la suite des interventions d'ONU Habitat, du PNUD, de PBF et du Gouvernement sont les suivantes :

- a) Planifier et mobiliser à temps les ressources et les travaux d'identification des sites de reboisement pour éviter tout désagrément pouvant porter préjudice à l'allure des activités de reboisement.
- b) Assurer une parfaite implication des services déconcentrés de l'environnement au processus de reboisement ;
 - Planifier l'identification des sites à temps ;
 - Prévenir les conflits fonciers intra et intercommunautaires.
- c) Un suivi régulier de l'application du contenu du Guide de déguerpissement et des recommandations issues du processus par les services compétents, soutenu par les textes au niveau national, pourrait améliorer davantage les opérations futures de déguerpissement.
- d) L'Etat doit procéder à une mobilisation des fonds additionnels auprès des partenaires pour finaliser l'élaboration de la politique foncière nationale enclenchée dont le processus continue après le projet.
- e) Mettre à l'échelle les cliniques juridiques et les doter de documents officiels afin de les rendre plus efficaces et leur permettre de réduire le nombre de dossiers liés aux conflits fonciers au niveau des tribunaux.
- f) Le département de tutelle, notamment le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, doit poursuivre le renforcement de capacités des commissions foncières pour leur permettre d'être davantage opérationnelles.
- g) Procéder à la mise en place des mécanismes de dialogue et de concertation communautaires sur toute l'étendue du territoire nationale sous le leadership de l'Etat.
- h) Encourager la mise en place des outils de planification et de sécurisation foncière comme les plans fonciers sous le lead de l'Etat.
- j) Procéder à la consolidation des acquis dans les localités bénéficiaires et la duplication du projet de Gouvernance foncière dans d'autres localités qui n'en ont pas bénéficié.

INTRODUCTION

Le contexte et la justification de l'évaluation finale

La Guinée a un taux d'urbanisation élevé. Il était de 37 % en 2014, selon le rapport de l'ONU (UNDESA, 2014). On estime que ce taux atteindra 56% en 2050, soit 13,7 millions d'habitants en 2050 (UNDESA). Les zones urbaines sont généralement composées d'habitats insalubres et souffrent d'un manque de services publics et l'absence d'un système d'assainissement intégré et fonctionnel. L'urbanisation accélérée des villes guinéennes est mal contrôlée par les pouvoirs publics, conduisant à des invasions illégales de terrains publics, d'espaces naturels ou de zones non constructibles par des populations pour la plupart sans revenus ou avec de faibles revenus, qui recherchent légitimement un abri et un revenu pour leurs propres besoins. Les questions foncières représentent 80% des affaires portées devant les tribunaux et concernent également l'occupation des terres agricoles par une urbanisation incontrôlée et l'exploitation des ressources minières et des carrières

C'est pour faire face à ce défi qu'il a été élaboré et mis en œuvre le projet de renforcement du dialogue multi-acteurs pour une gouvernance foncière et environnementale responsable en Basse Guinée. Le projet est financé par le Fonds pour la consolidation de la paix (PBF) à hauteur de 2 100 000 USD et conjointement mis en œuvre par ONU-Habitat, en tant qu'agence d'exécution principale, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'organisation non gouvernementale ACORD, et exécuté en étroite collaboration avec le Gouvernement de la Guinée, notamment sous la direction du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire.

Le projet visait à renforcer le dialogue multi-acteurs et la cohésion sociale, et à mettre en place une approche pragmatique progressive et des mécanismes pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée pour les ménages vulnérables et exposés au risque de violence en vue de prévenir les conflits liés aux opérations d'aménagement du territoire, à l'exploitation des ressources minières et de carrières en milieu rural et périurbain et à l'occupation des emprises publiques en milieu urbain en Basse Guinée. Il était initialement prévu pour deux ans (2022 et 2023), il a toutefois été prolongé pour une durée de six mois et s'est terminé le 8 juin 2024 à cause de multiples raisons énoncées dans le document du projet révisé, notamment la lenteur dans la mobilisation du staff, la modification de certains livrables du projet et les changements institutionnels récurrents au niveau étatique, pour ne citer que celles-ci.

Le projet étant arrivé à son terme, il est envisagé de faire son évaluation finale. Cette évaluation est conforme à la politique d'évaluation d'ONU-Habitat, qui exige que les programmes et projets d'un montant supérieur à 1 million de \$US soient évalués par des consultants externes.

Les objectifs de l'évaluation finale

L'objectif principal de l'évaluation est d'apprécier la performance du projet et de voir dans quelle mesure il a été pertinent, cohérent, efficient, efficace et durable. Il s'agira aussi d'analyser les changements intervenus, l'impact émergent, la prise en compte du genre, des droits de l'homme, de la jeunesse, du changement climatique.

L'évaluateur fournira au PBF, à ONU-Habitat, au PNUD et à ACORD-Guinée une évaluation indépendante et transparente sur les performances du projet, y compris l'expérience opérationnelle, les réalisations, les opportunités et les défis, et fournir des leçons apprises et des recommandations pour améliorer la planification et la mise en œuvre futures de projets similaires.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Évaluer la pertinence de la conception, de la mise en œuvre et de l'atteinte des résultats du projet au niveau des produits, des résultats et des objectifs.
2. Évaluer le rapport qualité-prix du projet, en termes de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficacité, de durabilité et de perspectives d'impact du projet.
3. Évaluer la pertinence, les modalités de travail de mise en œuvre, la coordination, la coopération, les partenariats et la gestion du projet.
4. Évaluer les effets du Covid-19 sur la mise en œuvre du projet.
5. Évaluer dans quelle mesure les questions transversales de genre et d'autonomisation des femmes, des jeunes, des droits de l'homme, des droits sociaux et environnementaux ont été promues tout au long du cycle du projet.
6. Identifier les leçons apprises et formuler des recommandations pour guider la poursuite de la programmation dans des contextes similaires.

La portée de l'évaluation

L'évaluation a couvert la période allant du début du projet en janvier 2022 à juin 2024, date à laquelle la plupart des activités ont été menées et les résultats obtenus. L'accent est principalement mis sur l'évaluation des réalisations, les performances, les défis et les opportunités du projet, et l'élaboration des leçons apprises et des recommandations. Elle visait également à vérifier le degré d'atteinte des critères de l'OCDE et certains critères transversaux auxquels les Nations unies tiennent compte, notamment le genre, la participation, l'aspect catalytique et innovation.

L'évaluation a couvert la conception du projet, le choix des zones d'intervention, les stratégies de mise en œuvre, les mécanismes de suivi, la pérennisation des résultats et le rapportage. Également, les questions relatives aux mécanismes de coordination, à la participation des communautés, ainsi qu'à l'implication des autorités de tutelle. Les questions d'évaluation ont été élaborées conformément aux critères et aspects énumérés ci-dessus et ont été adoptées en commun accord par l'équipe du projet avant le démarrage des activités d'évaluation proprement dites sur le terrain.

Limites de l'évaluation

On peut noter deux limites potentielles qui sont apparues lors de la conduite de l'évaluation du projet, à savoir :

- Le projet a pris fin en juin 2024, cela a limité la disponibilité de certains membres de l'équipe du projet pour les entretiens avec le consultant et la collecte des informations.
- Le projet a démarré début 2022, soit depuis environ 2 années et demi. En raison de ce court délai, certains effets et impacts du projet n'ont pas pu être observés.

Structure du rapport

Le présent rapport de l'évaluation finale traite des grands points suivants :

- Le résumé exécutif ;
- L'introduction ;
- Le contexte de développement et la présentation du projet ;
- La méthodologie de l'évaluation ;
- L'appréciation selon les principaux critères d'évaluation ;
- Les conclusions ;
- Les leçons apprises et les bonnes pratiques ;
- Les recommandations.

I- LE CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE

1.1. Contexte sociodémographique de la Guinée

La République de Guinée connaît un climat de type guinéen avec quatre saisons : deux pluvieuses et deux sèches. La pluviométrie est forte, allant de 3.000 à 4.000 mm d'eau par an. La végétation est constituée d'une forêt dense. Le pays a une superficie de 245.857 km² et compte huit Régions Administratives : Labé, Kankan, Faranah, N'Zérékoré, Boké, Mamou, Kindia et Conakry ; et quatre Régions naturelles : La basse Guinée (18%) ; La Moyenne Guinée ou Fouta Djallon (24%) ; La Haute-Guinée (39%) ; et La Guinée Forestière (19%).

Selon l'Annuaire Statistique de l'Institut National de la statistique, les principaux indicateurs socio-démographiques de la Guinée sont les suivants :

La Guinée comptait, en 2023, 13 622 399 habitants dont 6 622 485 hommes et 6 999 914 femmes. Elle comptait, en 2020, une population totale de 12 559 623 d'habitants ; contre 12,4 millions d'habitants en 2016 ; 9,7 millions en 2007 ; et 11,3 millions en 2012, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,1%. En 2020, la population urbaine était de 4 571 811 personnes et la population rurale de 7 987 813. Le pays est constitué en majorité de femmes (52%). La répartition par âge met en évidence une proportion importante de jeunes. En effet, 22 % de femmes et 23 % d'hommes sont âgés de 15-19 ans. Environ 18 % de femmes et 17 % d'hommes appartiennent au groupe d'âges 20-24 ans. La densité de la population est 50,4 habitants/km², et l'espérance de vie de 59 ans.

1.2. Le contexte économique de la Guinée

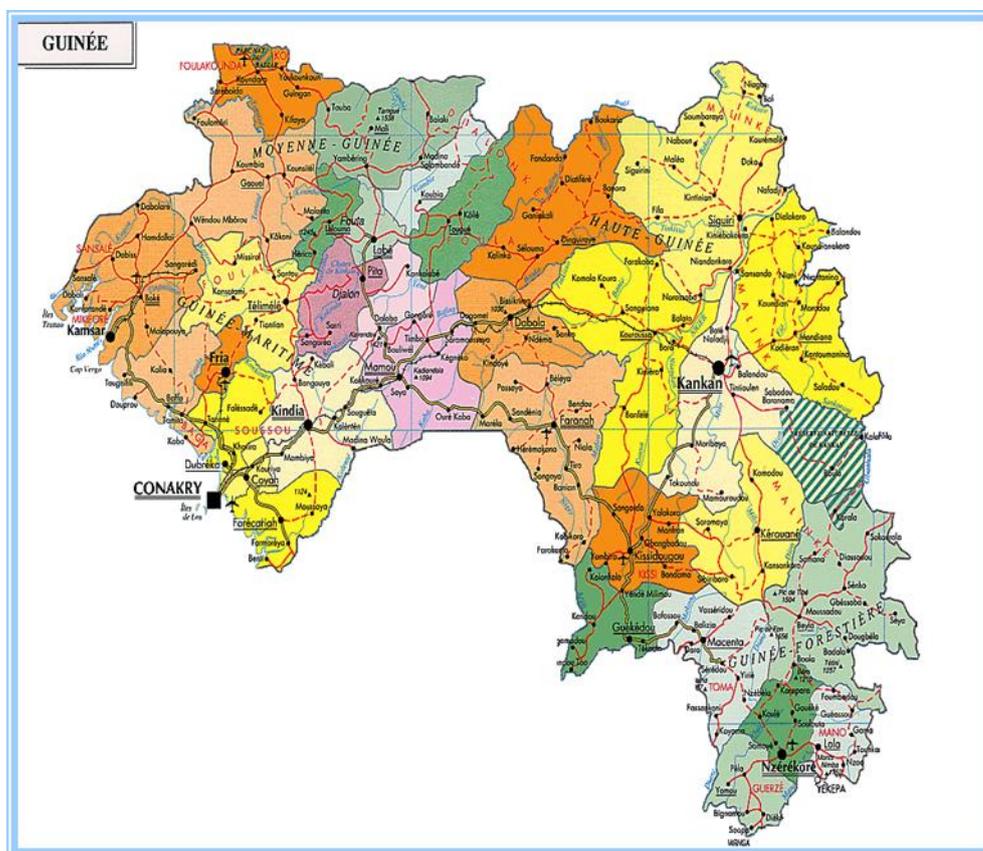
La Guinée dispose d'un grand potentiel minier largement sous exploité : un tiers des réserves mondiales de bauxite ; de l'or ; du diamant ; du fer ; du manganèse ; du zinc ; du cobalt ; du nickel et de l'uranium.

Le taux de croissance du PIB a été de 4,7% en 2022 ; 3,9% en 2021 et 4,9% en 2020. On note, pour les années antérieures que l'économie, après deux années de quasi-stagnation du PIB, 1,1% en 2014 et 1,9% en 2015, a connu une reprise avec un taux de croissance de 5,2 %

en 2016 et 6,7% en 2017, notamment grâce à la hausse de la production de bauxite et d'or, et de la bonne résistance affichée par l'agriculture. Selon la Banque mondiale, le PIB global était de 6,3 milliards de \$US en 2016 et 12,62 milliards en 2019 ; le PIB par habitant était de 508 \$ en 2016 et 926 dollars en 2019.

Les importations ont fortement augmenté, suite aux nouveaux projets d'investissements dans le secteur minier et ont été financées par un large afflux d'investissements directs étrangers. Les exportations se sont accrues, tirées par les produits agricoles, la bauxite et l'or.

Sur le plan social, les indicateurs de santé se sont davantage dégradés sous l'effet de la psychose entretenue autour d'Ebola, entraînant par endroits la fermeture de structures sanitaires et la baisse de la fréquentation des services de soins maternels et infantiles. Les statistiques disponibles indiquent une baisse de 20% pour les accouchements assistés et 25% pour les consultations prénatales. Il en est de même de la couverture vaccinale qui a connu une baisse de 30%.



Carte 1 : Carte administrative de la Guinée

Source : RMP de l'UNDAF 2013-2017

1.3. Le contexte environnemental

Au plan environnemental, la dégradation continue des ressources naturelles et de l'écosystème en Basse Guinée résulte en plus des perturbations climatiques, des activités anthropiques (menées par les exploitants forestiers, les sociétés minières, les agriculteurs, les éleveurs, les exploitants de bois, de carrières de sable et de granit, les producteurs de briques et de charbon). Elle affecte les communautés locales et se traduit par une perte notable de la

biodiversité et des terres de cultures ; la destruction des têtes de source d'eau et des forêts galeries ; l'envasement et la pollution des cours d'eau ; la difficulté d'accès à des terres fertiles pour l'agriculture, notamment pour les femmes, très actives dans l'agriculture de manière générale (80% de la production vivrière est assurée par les femmes) et les jeunes filles. La dégradation environnementale ne fait que s'accroître depuis 2017 avec l'arrivée massive de plus d'une dizaine de compagnies minières telles que Bel Air Mining (Alufer), CHALCO etc., et d'investisseurs qui ont acquis des terres, en particulier des centaines d'hectares de terres familiales ou communautaires dans les préfectures de Coyah, Dubréka, Forécariah, Boffa ainsi qu'à Conakry ; ceci à cause principalement du faible accompagnement des communautés autochtones par l'État et les organisations de la société civile en matière d'information sur le foncier et sa valeur. Ces exploitations à caractère industriel se font sur la base des contrats miniers signés avec l'Etat guinéen conformément au code minier qui fait de l'emploi de la main d'œuvre locale (emploi non qualifié) une obligation pour les sociétés minières (article 160 du code minier) qui malheureusement n'est pas toujours respecté.

1.4. Le contexte socio-économique

Sur le plan socio-économique, avec la dégradation de l'environnement, la perte de leur foncier, de parcours pastoraux et des espaces cultivables dues aux activités minières et d'exploitation des carrières de sable et de granit par de petites, moyennes et grandes entreprises privées, les ménages dans les préfectures de Boffa, Forécariah, Coyah et de Dubréka voient leurs capacités à satisfaire leurs besoins fondamentaux (se nourrir, se soigner, se loger, assurer l'éducation des enfants, etc.) amenuisées. Par conséquent, l'immigration clandestine des jeunes et l'exode rural se sont accentués. Aussi les femmes pratiquant le maraîchage comme activité principale sont les plus exposées aux impacts des exploitations minières et des carrières. Ces dernières entraînent en effet une perturbation du régime des cours d'eau voire leur assèchement total, des pollutions hydriques et atmosphériques affectant ainsi le rendement des cultures, principale source de revenus, et par conséquent augmentent la vulnérabilité des femmes maraîchères. Le phénomène d'exode rural et d'urbanisation accélérée et non maîtrisée lié à la paupérisation s'intensifie également, accompagné d'occupations spontanées en milieu urbain générant de nouvelles tensions.

1.5. Contexte politique de la Guinée

Depuis le 5 septembre 2021, jusqu'à ce jour, la République de Guinée est sous un régime de transition militaire.

Rétrospectivement, il faut rappeler qu'à la suite de la mort du premier président Ahmed Sékou Touré, en 1984, le colonel Lansana Conté avait pris le pouvoir jusqu'à sa mort en 2008. C'est alors qu'un jeune capitaine du nom de Moussa Dadis Camara a pris le pouvoir jusqu'à ce que son aide de camp tente de l'assassiner. Dès lors, en 2009, un autre officier de l'armée, le général Sekouba Konaté, qui était ministre de la Défense, devient président de la transition jusqu'à l'organisation des premières élections démocratiques. En 2010, le professeur Alpha Condé a été déclaré vainqueur de l'élection, en dépit de quelques contestations de la part de certains leaders politiques, notamment Elhadj Cellou Dalen Diallo.

1.6. Le contexte foncier et les conflits liés à la gestion foncière

La République de Guinée connaît de nos jours la présence de plusieurs projets notamment des projets miniers qui exploitent les ressources naturelles tout en cohabitant avec les

populations. Les cohabitations sont souvent caractérisées par des tensions de divers ordres qui impactent plus ou moins durablement les activités des uns et des autres.

La gestion administrative du foncier et des ressources naturelles reste aussi complexe qu'hétéroclite. Plusieurs dispositifs juridiques, institutionnels se superposent ou se cloisonnent en rendant inefficaces les services fonciers de l'État. La segmentation sectorielle des services administratifs a finalement entraîné un morcellement des réglementations foncières donnant lieu à des interprétations parfois opportunistes occasionnant des conflits de plus en plus complexes et socialement compromettants. On note l'existence du code foncier et domanial, de la réglementation des plans fonciers ruraux, du code des collectivités locales, de la lettre de politique nationale de décentralisation et de développement local, de la politique nationale de l'habitat, de la réglementation foncière en milieu rural, du projet de la réglementation foncière, du projet des associations foncières agricoles, du code minier, du code pastoral, du code forestier, du code de l'eau, du code de la protection de l'environnement etc. Toutes ces législations sectorielles portent ou concernent directement le foncier.

L'étude de base réalisée en 2022 révèle ce qui suit : Sur un échantillon de 1002 personnes enquêtées, il ressort que les conflits les plus importants sont ceux communautaires (21,86%) et l'accès aux ressources naturelles (36,03%). Il y a un fort indice de personnes ayant été victimes de violence au cours des années 2020, 2021, et 2022. Elles sont 334 (33,33%) sur 1002 personnes de l'échantillon. Il apparaît aussi que 90,10% pensent que les violences ne sont pas commises par les agents de services de l'Etat contre 9,88%. De même, les enquêtés qui disent que des violences ne sont pas provoquées par les entreprises de la localité sont plus nombreux (91,42%) contre ceux qui pensent que les entreprises sont responsables des violences (8,58%). Sur l'ensemble, les acteurs les plus impliqués dans les violences sont les hommes (31,03%) et les jeunes (26,18%).

II- DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Objectif du projet

Le projet vise à renforcer le dialogue multi-acteurs et la cohésion sociale, et à mettre en place des mécanismes pragmatiques graduels pour une gouvernance foncière et environnementale responsable et sécurisée pour les ménages vulnérables et à risques de violence en vue de prévenir les conflits liés aux opérations d'exploitation des ressources minières et de carrière en milieu rural et périurbain et aux démolitions des biens à usage d'habitation et commercial sur les emprises publiques en milieu urbain dans les zones de la Basse Guinée.

Plus spécifiquement, le projet doit mener des actions de plaidoyer et de révision des textes pour une réforme foncière légale, progressive et adaptée, de vulgarisation des textes juridiques et des actions de formation et de mise en œuvre pilote d'outils de sécurisation d'occupation résidentielle et foncière ; de sensibilisation des communautés locales, des agents de l'administration, du secteur privé sur leurs droits et obligations ; l'accompagnement dans la mise en place de mécanismes de recours pour les ménages éligibles sujets aux opérations de démolition d'infrastructures ainsi que la prévention et le monitoring des violations des droits de l'homme liés à l'exploitation minière.

2.2. Résultats et produits du projet

Le projet comporte 3 résultats, 6 produits et 28 indicateurs, à savoir :

Résultat 1 : les communautés vivant dans les sites d'extraction connaissent leurs droits fonciers et les revendiquent pacifiquement auprès des autorités publiques locales et du secteur privé.

- Indicateur 1 a : % de réduction des manifestations violentes liées à des revendications de droits fonciers ;
- Indicateur 1 b : Nombre de propriétaires fonciers rétablis dans leurs droits fonciers par les services autorisés ;
- Indicateur 1 c : Pourcentage de litiges fonciers (liés à l'exploitation de mines et de carrières dans les zones rurales et périurbaines et à la démolition de propriétés résidentielles et commerciales) résolus par des mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers.

Produit 1.1 : Des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sur les questions foncières sont mis en place.

- Indicateur 1.1.1 : Existence de mécanismes inclusifs de dialogue et de consultation communautaire sur les questions foncières opérationnels ;
- Indicateur 1.1.2 : Pourcentage de bénéficiaires (H/F) qui ont eu un litige foncier et qui déclarent avoir eu recours à des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaires pour le résoudre ;
- Indicateur 1.1.3 : Nombre de réunions organisées dans le cadre de la concertation au niveau préfectoral et régional.
- Indicateurs 1.1.4 : Nombre des comités de contrôle citoyen pour le suivi du paiement des taxes superficiales aux collectivités riveraines ;

Produit 1.2 : Les droits des communautés vivant à proximité des sites d'extraction sont promus et protégés par l'État et le secteur privé extractif.

- Indicateur 1.2.1 : Nombre de personnes ayant une meilleure connaissance de leurs droits et les réclament pacifiquement auprès du secteur privé et de l'État ;
- Indicateur 1.2.3a : Nombre des jeunes hommes/femmes parajuristes formés ;
- Indicateur 1.2.3b. : Nombre des cliniques juridiques mises en place et fonctionnelles.

Résultat 2 : La collaboration et le partenariat économique entre les entreprises extractives et les communautés sont renforcés dans les zones cibles.

- Indicateur 2a : % de femmes et hommes satisfaits du respect du contenu du plan de gestion.
- Indicateur 2b : Nombre de conflits/protestations entre les entreprises extractives et les communautés ;
- Indicateur 2c.1 : Nombre de conseillers communaux et de cadres des services centraux et déconcentrés de l'État renforcés sur le processus de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Sociale et Environnementale ;
- Indicateur 2c.2 : Niveau de mise en œuvre des plans de gestion sociale et environnementale.

Produit 2.1 : La connaissance des effets environnementaux des exploitations minières est améliorée.

- Indicateur 2.1.3 : Nombre de personnes ayant une connaissance des effets des activités extractives.
- Indicateur 2.1.4 : Nombre d'entreprises extractives qui assument leurs responsabilités sociétales et environnementales/leurs obligations en matière d'exploitation minière.
- Indicateur 2.1.5 : Niveau de satisfaction des communautés riveraines du respect des responsabilités sociétales et environnementales par les entreprises extractives.

Produit 2.2 : Les moyens de subsistances des communautés affectées par les concessions extractives sont renforcés par la mise en œuvre d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) plus résilientes.

- Indicateur 2.2.1 : Nombre d'initiatives communautaires mises en œuvre et résistantes au changement climatique ;
- Indicateur 2.2.3 : Superficie en hectares des zones dégradées/abandonnées restaurées.

Résultat 3 : Les communautés cibles améliorent leur planification urbaine et élaborent des politiques de développement local qui atténuent les conflits.

- Indicateur 3a : La révision du Code Foncier et Domanial et trois textes d'application par l'appui technique et financier à l'élaboration de la Politique foncière Nationale et la production d'un projet de code.
- Indicateur 3b : Nombre d'autorités partenaires compétentes mettant en œuvre des outils d'administration foncière adaptés (système de données et d'information, plan d'occupation des sols) visant à assurer la sécurité foncière pour tous, améliorer la planification des services et de réduire les conflits ;
- Indicateur 3c : 75% des déguerpissements (si menés pendant la période du projet – année 2) sont conduits suivant les principes de base et directives concernant les déplacements liés au développement.

Produit 3.1 : Des outils opérationnels de planification et d'accès aux services urbains sont mis en place.

- Indicateur 3.1.1 : Existence d'outils opérationnels pour l'accès aux services urbains de base et d'amélioration de la gestion foncière ;
- Indicateur 3.1.2 : % des droits d'occupation répertoriés par le projet qui sont pris en compte par les autorités et les entreprises extractives ;
- Indicateur 3.1.3 : % de conflits d'occupation remontés et résolus par les droits et mécanismes de réclamation.
- Indicateur 3.1.4 : Niveau d'appréciation des requérants de la résolution des conflits d'occupation remontés.

Produit 3.2 : Les collectivités cibles accompagnent les populations dans les processus de sécurisation foncière.

- Indicateur 3.2.1 : Nombre de ménages bénéficiant d'une meilleure sécurité d'occupation.

- Indicateur 3.2.2 : Nombre de plans d'utilisation des sols des communautés locales élaborés de manière participative et validés.

2.3. La zone du projet

Le projet a eu des interventions ciblées et localisées dans les zones minières sensibles et potentiellement conflictogènes et les zones affectées par la campagne de déguerpissement. Il s'agit des préfectures et communes suivantes :

- Boffa : communes rurales de Tamita, Tougnifily et Lisso.
- Dubréka : commune urbaine, Tanènè.
- Forécariah : Moussaya Famorya, Maferinyah, Benty.
- Coyah : commune urbaine, Manéah et Kouriah.
- Conakry : 5 communes : Kaloum, Dixinn, Ratoma, Matam et Matoto.

Les localités sélectionnées pour Coyah et Dubréka sont fonction des aires qui ont fait l'objet de déguerpissement et des zones d'exploitation de carrières de granit et de sable.



2.4. Les bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont :

- La Plateforme multi-acteurs travaillant sur la gouvernance foncière responsable.
- Les agriculteurs et les producteurs agricoles via les organisations paysannes (OP).
- Les femmes en milieu rural.
- Les occupants des emprises publiques en milieu urbain.
- Les ONG locales et organisations communautaires citoyennes.
- Les chefs coutumiers.

- Les collectivités territoriales et les services techniques déconcentrés (aménagement du territoire, cadastre, environnement, mines, etc.), dont les agents de l'administration foncière.
- Le secteur privé/ concessionnaires (entreprises minières et exploitations des carrières).
- Les populations rurales dans leur diversité (jeunes, femmes, personnes retournées, autochtones, non autochtones, éleveurs/ planteurs/ pêcheurs ...)

Les bénéficiaires totaux du projet au nombre de 55344 se répartissent comme suit : bénéficiaires directs : 6 918 personnes dont : 2212 femmes et 4706 hommes. Les bénéficiaires indirects sont estimés à 48 426 personnes.

2.5. Mécanisme de gestion et de coordination du projet

Le projet a été mis en œuvre par le consortium ONU-Habitat-PNUD-ACORD en collaboration avec les partenaires d'exécution sur le terrain en fonction de leur expertise et sous le leadership du Ministère de l'Urbanisme. ONU-Habitat a été le chef de file et a assuré la coordination générale des activités du projet. Il a coordonné la préparation des rapports périodiques sur la mise en œuvre des activités et des ressources du projet.

Un comité de pilotage a été mis en place pour la gestion du projet. Les réunions du comité de pilotage se tiennent sous la présidence du ministère lead, le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, chargé de la récupération des domaines spoliés de l'Etat. Il est l'organe supérieur de gouvernance du projet. Il regroupe les représentants/points focaux des ministères prenant part au projet, des représentants des collectivités concernées, l'équipe du projet, le secrétariat du PBF et les organisations de la société civile parties prenantes et le point focal du PBF à la primature. Le comité se réunit sur une base semestrielle pour discuter des orientations stratégiques et des choix opérationnels du projet, en prenant en compte l'évolution du contexte. Il est également chargé de la validation des plans annuels de travail, du plan de suivi-évaluation, de la revue des rapports sur la mise en œuvre du projet et des éventuelles révisions budgétaires.

Un comité technique de suivi a aussi été mis en place pour appuyer la mise en œuvre du projet. Il est composé des points focaux techniques des ministères impliqués, des représentants du consortium ONU-Habitat-PNUD-ACORD, des organisations de la société civile partenaires de mise en œuvre et du Secrétariat du PBF. Il se réunit sur une base trimestrielle pour évaluer le niveau d'exécution de la mise en œuvre du projet, adresser les goulots d'étranglements constatés, faire des recommandations à l'équipe de gestion du projet et au Comité de Pilotage et suivre l'exécution desdites recommandations.

Une réunion de coordination technique regroupant les représentants du consortium ONU-Habitat-PNUD-ACORD et le Secrétariat du PBF se tient mensuellement sous la responsabilité de l'organisation lead. Cette instance permet au groupe restreint de gestion du projet d'évaluer les progrès et de faire des propositions utiles pour corriger les faiblesses identifiées.

III- LA METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

3.1. Principes de base d'éthique et de déontologie

L'approche méthodologique a été indépendante, participative, sensible au genre, inclusive et pédagogique. Elle a utilisé les critères de l'OCDE, à savoir : la pertinence, la cohérence,

l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. Elle a également tenu compte des critères transversaux auxquels les Nations Unies tiennent compte comme le genre, les droits de l'homme, la prise en compte de la jeunesse, la participation et l'aspect catalytique, pour ne citer que ceux-ci.

L'évaluation a été réalisée par un consultant indépendant, qui n'a pas participé à la formulation, ni à la mise en œuvre du projet.

La démarche méthodologique a contribué au renforcement de capacités des parties prenantes et des bénéficiaires, tout en valorisant les spécificités du projet, les acquis et l'expérience concrète des acteurs.

L'approche a été participative en impliquant les bénéficiaires dans le processus de l'évaluation. Ceux-ci ne sont pas juste des consommateurs d'informations, mais aussi des producteurs d'informations. Ils sont impliqués dans les phases de collecte, d'analyse et de restitution des informations.

La collecte des informations combine à la fois les méthodes de collecte quantitatives et qualitatives.

La conduite de cette évaluation respecte les grands principes d'éthique et de déontologie suivants :

L'intégrité : Les consultants adhèrent activement aux valeurs morales et professionnelles et aux normes de pratique de l'évaluation comme indiqué dans l'UNEG et suivant les valeurs des Nations Unies. Concrètement, Ils s'engagent à être : (i) Honnêtes et véridiques dans la communication et l'action ; (ii) Professionnels dans des activités crédibles ; (iii) Indépendants, impartiaux et incorruptibles.

La responsabilité : Les consultants sont responsables de toutes les décisions, les faits et les mesures prises et responsables pour honorer leurs engagements, sans réserve ni exception. Ils signalent les préjudices potentiels ou réels observés. Concrètement, ils sont : (i) Transparents concernant l'évaluation, les objectifs et les mesures prises, en vue d'établir la confiance et accroître la responsabilité de la performance envers le public, en particulier les populations concernées par l'évaluation ; (ii) Réactifs aux questions ou événements qui surviennent, adaptant les plans au fur et à mesure et se référant aux canaux où la corruption, la fraude, l'exploitation sexuelle ou l'abus ou autre inconduite ou gaspillage des ressources sont proscrits ; (iii) Responsables de répondre à l'évaluation pour les actions prises et pour assurer la réparation et reconnaissance au besoin.

Le respect : Les consultants s'engagent avec toutes les parties prenantes de l'évaluation d'une manière qui honore leur dignité et leur bien-être. Concrètement, ils assurent : (i) L'accès au processus d'évaluation et aux produits par toutes les parties prenantes ; (ii) La participation significative et le traitement équitable de tous les acteurs de l'évaluation, de la conception à la diffusion. Cela comprend l'engagement des divers intervenants, notamment les personnes affectées, afin qu'elles puissent activement éclairer l'approche d'évaluation et les produits plutôt que d'être uniquement un objet de collecte de données ; (iii) La représentation équitable des différents voix et perspectives en évaluation produits (rapports, webinaires, etc.).

La bienfaisance : Les consultants s'efforceront de faire du bien, tout en minimisant les dommages découlant de l'évaluation en tant qu'intervention. Concrètement, ils assurent : (i) La considération explicite et continue des risques et des avantages des processus d'évaluation.

(ii) Les bénéfices maximaux au niveau systémique (dont environnemental), organisationnel et les niveaux programmatiques. (iii) La bienfaisance. (iv) L'évaluation fait un bilan global de la contribution positive à l'humain et les systèmes naturels et les missions de l'ONU.

3.2. Echantillonnage et collecte de données

Le personnel et les zones de collecte des informations sont les suivants :

Au niveau de Conakry : Le consultant international s'occupera de la collecte des informations par des entretiens avec les informateurs clés à savoir :

- La coordination du projet ;
- Les agences du système des Nations Unies concernées par le projet : Le PNUD ; ONU Habitat ; PBF.
- Les ONG de mise en œuvre : ACORD Guinée et autres associations ;
- Les Ministères concernés par le projet :
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire ;
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
Ministère de l'Agriculture et l'élevage ;
Ministère des Mines et de la Géologie ;
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ;
Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des personnes vulnérables ;
Ministère de la Justice et des droits de l'homme.

Au niveau des préfectures de Dubréka, Coyah, Boffa et Forécariah : Dans chacune des préfecture, deux (2) enquêteurs ont été recrutés. Ils ont eu la charge des entretiens avec les informateurs clés, à savoir :

- Le préfet ou son représentant ;
- Le maire ou son représentant ;
- Les cadres de dialogues et les cliniques juridiques mis en place ;
- Les directions préfectorales des ministères dans les préfectures (Directions préfectorales de l'Habitat, de l'Environnement, Mines, les tribunaux et justice de paix...)
- Un groupe de 15 femmes bénéficiaires du projet (Groupements AGR)
- Un groupe de 15 jeunes bénéficiaires du projet (Cadres de dialogue, cliniques juridiques et comités de suivi citoyen)
- Un groupe de 15 hommes bénéficiaires du projet (Cadres de dialogue, cliniques juridiques et comité de suivi).
- Les représentants des sociétés minières opérant dans la préfecture.
- Les chefs religieux et coutumiers.

Le nombre de personnes enquêtées a été de 26 personnes à Conakry ; 59 personnes à Coyah ; 59 personnes à Dubréka ; 52 personnes à Boffa ; et 66 personnes à Forécariah ; soit un échantillon total de 262 personnes.

Huit enquêteurs, recrutés pour mener les enquêtes de terrain dans les quatre préfectures du projet, ont reçu, au préalable, une formation rapide sur les outils de collecte qui ont été mis à leur disposition par le consultant international.

3.3. Les outils de collecte de données

La collecte des informations s'est faite en utilisant les outils appropriés suivants :

- Une fiche de lecture, élaborée par le consultant pour permettre une exploitation judicieuse des documents ;
- Un guide d'interview non structuré, de groupe et individuel ;
- Un guide d'interview semi-structuré, individuel et de groupe ;
- L'observation in situ qui aide le consultant à constater, de visu, les résultats du projet sur le terrain.

3.4. Analyse des informations

Les informations collectées ont fait l'objet de synthèse, de triangulation pour en vérifier l'exactitude, et ensuite analysées selon les critères suivants :

- La pertinence.
- La cohérence.
- L'efficacité.
- L'efficience.
- Les progrès vers les impacts.
- La durabilité, appropriation et effet catalytique,
- La prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme.

L'analyse des performances selon les critères d'évaluation ci-dessus mentionnés s'est faite à partir de trois à six facteurs d'appréciation notés sur une échelle de 1 à 6. Chaque critère a une note globale allant de 1 à 6. Cette note globale a été appréciée à l'aide d'une grille d'appréciation suivante :

Notes obtenues	Appréciation globale du critère
N = 6/6	Très satisfaisant (TS)
N compris entre 4 et 5	Satisfaisant (S)
N compris entre 3 et 4	Modérément satisfaisant (MS)
N compris entre 2 et 3	Modérément insatisfaisant (MI)
N compris entre 1 et 2	Insatisfaisant (I)
N inférieur à 1	Très insatisfaisant (TI)

3.5. Cadre de construction des forces et faiblesses

Il s'est agi, à travers un examen de la mise en œuvre du projet, de faire ressortir les lacunes et insuffisances, les acquis et points forts, sur le plan organisationnel, institutionnel, humain, matériel et financier.

3.6. Cadre de construction des meilleures pratiques, des leçons apprises et des recommandations

A partir du diagnostic de la mise en œuvre, il a fallu capitaliser les meilleures pratiques utilisées, ainsi que les leçons apprises, et formuler des recommandations pour les interventions futures.

IV- PERFORMANCES, CONSTATS ET CONCLUSIONS

4.1. Analyse de la pertinence du projet

L'appréciation de la pertinence du projet s'est faite à travers les facteurs d'appréciation ci-après :

4.1.1. Facteur « a » : La pertinence du processus de formulation du projet

La formulation du projet s'est faite de manière participative et inclusive.

Une note conceptuelle du projet a été élaborée suite au fait que des déguerpissements avaient été opérés à l'encontre de populations vulnérables dont les habitations ou les commerces avaient empiété sur le domaine public. Cela avait entraîné des violences avec mort d'hommes. Plusieurs parties prenantes s'étaient retrouvés pour élaborer la note conceptuelle qui a évolué pour donner le document de projet.

Le consortium a utilisé les modalités de communication virtuelle (E-mail, Skype, téléphone) pour échanger avec les ministères clés notamment le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat de l'Aménagement du Territoire qui a assuré le lead sur toutes les questions relatives à la gouvernance foncière en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture. La concertation s'est faite également avec le Ministère de l'Unité Nationale et de la Citoyenneté qui était chargé de la mise en œuvre de la stratégie Nationale de Prévention des Conflits et de Renforcement de la citoyenneté ; avec les Ministères : des Mines et de la Géologie ; de l'Environnement, des Eaux et Forêts ; de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes ; de l'Action Sociale et de l'Enfance ; et des Droits et de l'Autonomisation des Femmes à travers leurs directions techniques et celles spécialisées en genre et équité. L'élaboration du projet s'est appuyée également sur les échanges avec le secrétariat technique du PBF en Guinée. Par ailleurs, une séance de partage et d'échange sur le document provisoire a été organisée au Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire d'alors le 30 juillet 2021 sous le lead dudit Ministère et regroupant les représentants des ministères de l'environnement, des mines, de la jeunesse, etc. En outre, les organisations de la société civile, les organisations paysannes et les ONG nationales (Créativité et Développement, Actions Mines) ont également apporté une contribution significative au développement du projet notamment dans le cadre de l'analyse des conflits fonciers et de la formulation des interventions à travers des consultations et séances d'échanges. En plus, le choix des partenaires de mise en œuvre du projet s'est fait sur la base de leur expertise en matière de gouvernance foncière, de protection de l'environnement et de consolidation de la paix, leur ancrage au niveau institutionnel et communautaire et leur implication dans le processus de la réforme foncière en cours.

Encadré n° 1 : Témoignage d'un agent d'une agence du SNU

Une note conceptuelle du projet a été élaborée en réponse aux déguerpissements des populations vulnérables qui se trouvaient dans le domaine public et qui n'avaient pas été prévenues à l'avance. Cette situation a créé des troubles sociaux avec mort d'homme. Toutes les parties prenantes ont participé à la rédaction de la note qui a ensuite été développée en document de projet par les experts du PNUD, d'ONU Habitat et de l'ONG ACORD. Ce document a été présenté dans les préfectures et a recueilli l'assentiment des autorités préfectorales. Il a ensuite été validé par le COPIL.

4.1.2. Facteur « b » : L'alignement du projet au contexte national

Le Projet est en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) de la Guinée : En effet, le projet a contribué de manière générale aux piliers du PNDES concernant la paix, la cohésion sociale, le genre, la justice et les droits de l'homme.

Le projet est en harmonie avec le Programme de référence intermédiaire (PRI) 2022-2025. En effet le projet est aligné à l'axe n°3 du PRI dont la finalité est de restaurer l'Etat de droit, créer un climat de paix et de sécurité, améliorer les performances des services publics à tous les échelons de l'administration territoriale, tout en améliorant la gouvernance numérique du pays.

Le projet en cohérence avec la politique nationale du Genre, la politique nationale de la jeunesse, la loi d'orientation agricole, la Politique Sectorielle du Ministère de la Justice et son plan d'actions, et la stratégie nationale du Développement Durable.

Encadré n° 2 : Témoignage d'un membre de la clinique juridique de la préfecture de Coyah

Le projet « gouvernance foncière » vaut son pesant d'or pour la basse Guinée, mais aussi pour la haute Guinée et la Guinée forestière, car il répond à la problématique des conflits fonciers et ceux liés à l'extraction minière. Le projet a contribué à la résolution des conflits, à la paix et à la cohésion sociale.

4.1.3. Facteur « c » : L'alignement du projet au contexte international

Le Projet est bien aligné avec le Plan cadre des Nations Unies pour le Développement (PNUAD/ UNDAF) qui décrit les actions communes et les stratégies que les Nations unies entendent mettre en œuvre en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Gouvernement guinéen.

On note plus précisément que :

- Le projet est en concordance avec l'Effet suivant de l'UNDAF : « D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement, la résilience des populations aux changements climatiques et aux risques de catastrophes ».

- Le projet est en cohérence avec un produit attendu du CP, à savoir : « Les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, ont des capacités accrues de résilience et d'adaptation aux changements climatiques ».

Le projet relève de plusieurs des fenêtres de priorités PBF à savoir :

- L'Initiative de promotion de l'égalité des sexes ;
- L'Initiative de promotion des jeunes ;
- La Transition entre différentes configurations de l'ONU ;
- Le Projet transfrontalier ou régional.

Le projet a contribué aux ODD suivants :

- ODD 1 : Faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats ;
- ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
- ODD 11 : Renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains ;
- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables : 12.2 : parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ;
- ODD 13 : 13.1 Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ; 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide ;
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

4.1.4. Facteur « d » : Pertinence de la Théorie de changement

Le projet bénéficie d'une Théorie du changement qui figure dans le document du projet. Cette Théorie du changement est bien structurée et montre les changements intermédiaires successifs devant conduire à l'objectif du projet, c'est-à-dire au changement ultime recherché. Elle est pertinente.

Le libellé de cette Théorie du changement est le suivant :

SI des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sont mis en place et/ou redynamisés entre les services techniques, autorités locales, secteurs privés extractifs et

les communautés locales pour la recherche de solutions aux conflits fonciers et à la dégradation de l'environnement pour promouvoir les droits des communautés riveraines et des impératifs de valorisation socio-économique et de protection environnementale ;

SI les communautés locales et autres acteurs locaux sont conscientisés et formés sur les stratégies d'adaptation au changement climatique, et leurs moyens de subsistance accrus et diversifiés à travers la réalisation d'activités génératrices de revenus plus résilientes et les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) créatrices de revenus partagés ;

SI le code foncier et domanial est agencé pour une gestion foncière plus juste et protectrice et les autorités nationales et locales sont outillées pour développer et administrer convenablement des instruments de régulation et de sécurisation d'occupation favorables aux ménages vulnérables ;

SI les communautés, et notamment les femmes et les jeunes, maîtrisent leurs droits dans l'accès et la gestion de la terre, et utilisent les outils de sécurisation foncière pour les faire appliquer, et exercer leur droit à la participation dans les processus de prise de décision et les mécanismes de paix ;

ALORS les conflits liés aux opérations d'exploitation des ressources minières et de carrière en milieu rural et périurbain ainsi que les démolitions des biens à usage d'habitation et commercial sur les emprises publiques en milieu urbain dans des zones de la Basse Guinée seront réduits et la cohésion sociale renforcée

PARCE QUE :

- les relations entre l'Etat, les communautés et les entreprises privées extractives seront renforcées dans le respect des droits de tous ;
- la perception d'injustice dans les politiques de développement local, la vulnérabilité des femmes et des jeunes ainsi que la violation des droits de l'homme seront réduites ;
- les conflits fonciers seront prévenus et/ou résolus pacifiquement.

Par ailleurs, la Théorie de changement du projet traduit bien le contenu du cadre logique du projet.

4.1.5. Facteur « e » : La pertinence du choix des zones et publics cibles

Le choix des partenaires étatiques et des services techniques a été pertinent. Il a été lié à leur fort intérêt au foncier et à l'environnement. Également, le choix des partenaires de mise en œuvre du projet a été pertinent. Il s'est fait sur la base de leur expertise en matière de gouvernance foncière, de protection de l'environnement et de consolidation de la paix, leur ancrage au niveau institutionnel et communautaire et leur implication dans le processus de la réforme foncière en cours.

Le choix de la zone du projet a été pertinent. Les zones ciblées sont des zones minières sensibles et potentiellement conflictogènes et les zones affectées par la campagne de déguerpissement. Ces localités ont connu des troubles sociaux pendant toutes la période de mise en œuvre du projet.

Les localités sélectionnées pour Coyah et Dubréka sont fonction des aires qui ont fait l'objet de déguerpissement et des zones d'exploitation de carrières de granit et de sable.

4.1.6. Notation selon le critère de la pertinence

Pour le critère de la Pertinence, on a utilisé l'indicateur du « Coefficient de pertinence » (CP). Il se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d) tels que développés ci-dessus. Il est noté sur une échelle de 1 à 6, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation de la pertinence du projet	La notation	Appréciation globale : <ul style="list-style-type: none"> • TS : Très satisfaisant • S : Satisfaisant • MS : Modérément Satisfaisant • MI : Modérément insatisfaisant • I : Insatisfaisant
Facteur « a » : La pertinence du processus de formulation du projet	1/1	Très satisfaisant (TS)
Facteur « b » : Alignement au contexte national	2/2	Très satisfaisant (TS)
Facteur « c » : Alignement au contexte international	1/1	Très satisfaisant (TS)
Facteur « d » : Pertinence de la Théorie de changement	1/1	Très satisfaisant (TS)
Facteur « e » : Pertinence du choix des zones et publics cibles	1/1	Très satisfaisant
Appréciation globale	6/6	Très satisfaisant

Le Coefficient de pertinence (CP) est obtenu ainsi qu'il suit :

$$CP = 1 + 2 + 1 + 1 + 1 = 6/6$$

La note obtenue a été appréciée à l'aide de la grille suivante :

Notes obtenues	Appréciation globale du critère
N = 6/6	Très satisfaisant (TS)
N compris entre 4 et 5	Satisfaisant (S)
N compris entre 3 et 4	Modérément satisfaisant (MS)
N compris entre 2 et 3	Modérément insatisfaisant (MI)
N compris entre 1 et 2	Insatisfaisant (I)
N inférieur à 1	Très insatisfaisant (TI)

4.1.7. Les constats au niveau du critère de la pertinence

Constat n° 1 : Le processus de formulation du projet a été participatif et inclusif. En effet, toutes les parties prenantes y ont participé, notamment les ministères concernés du gouvernement, l'ONU Habitat, le PNUD, le PBF, la société civile, l'ONG ACORD, les organisations paysannes et la société civile.

Constat n°2 : Le projet est bien aligné au contexte national et aux priorités nationales : en effet, le projet est en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) de la Guinée au niveau de son axe relatif à la paix. Il est en harmonie avec le Programme de référence intermédiaire (PRI) 2022-2025, notamment au niveau de l'axe n°3. Il est en cohérence avec la politique nationale du Genre et d'autres politiques.

Constat n° 3 : Le projet est aligné au contexte international : En effet, le projet s'inscrit dans les Effets 1 et 2 de l'UNDAF et les ODD 2, 5, 11, 13, 15, 16 et 17. Les activités du projet sont aussi complémentaires à d'autres interventions du PBF dans le pays en matière de cohésion sociale, de protection des droits humains et de sécurité communautaire grâce au même ciblage des zones géographiques.

Constat n°4 : La Théorie de changement est pertinente en décrivant notamment les changements successifs qui conduisent à l'objectif final du projet.

Constat n°5 : Le choix de la zone du projet a été pertinent, en effet, ce sont des sites miniers qui sont potentiellement source de conflits.

4.2. Analyse de la cohérence du projet

L'appréciation de la cohérence du projet s'est faite à partir des deux facteurs d'appréciation ci-après :

4.2.1. Facteur « a » : La cohérence interne du projet. Il s'agit de voir la complémentaire ou la synergie du projet avec d'autres projet de PBF, du PNUD et d'ONU Habitat. Le projet a apporté une valeur ajoutée à d'autres projets du PNUD et du PBF, à savoir, notamment :

- Le projet Renforcement de la Résilience des Moyens d'Existence des Communautés paysannes face au changement climatique.
- Le projet Adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la Région de Haute Guinée.
- Le projet Appui à la Gouvernance des Redevances Minières (AGREM).

Cependant, un partenariat formel, qui n'est attendu obligatoirement mais qui constituerait un bonus, n'a pas été établi entre le projet « gouvernance foncière » et les projets cités ci-dessus.

4.2.2. Facteur « b » : La cohérence externe du projet. Il s'agit de voir la complémentarité ou la synergie du projet avec d'autres projets d'autres partenaires au développement. Le projet a eu de la complémentarité avec les interventions d'autres partenaires tels que :

- Le projet de la FAO « Amélioration de la gouvernance des régimes fonciers pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal ».

- Le projet de NED « Promotion des droits des communautés impactées par l'exploitation des ressources naturelles pour une gouvernance responsable dans les régions administratives ».
- Le projet de The Eleven hour Project « Promouvoir les droits des communautés impactées, l'engagement et la participation citoyenne dans la gestion des impacts miniers ».

4.2.3. Facteur « c » : La cohérence du cadre logique

Le cadre logique du projet fait ressortir un objectif global qui est de renforcer le dialogue multi-acteurs et la cohésion sociale, et de mettre en place des mécanismes pragmatiques et progressifs pour une gouvernance foncière responsable et adaptée afin de prévenir les conflits liés aux opérations d'exploitation des ressources minières et de carrières et les déplacements dans les zones urbaines.

Cet objectif global est la résultante de trois résultats qui devraient contribuer à sa réalisation. Ces résultats sont les suivants ;

- Résultat 1 : Les communautés vivant dans les sites d'extraction connaissent leurs droits fonciers et les réclament pacifiquement auprès des autorités publiques locales et le secteur privé.
- Résultat 2 : la collaboration et le partenariat économique entre les entreprises extractives et les communautés sont renforcés dans les zones cibles.
- Résultat 3 : Les communautés cibles améliorent leur planification urbaine et développent des politiques de développement local qui atténuent les conflits.

Il y a une adéquation entre ces résultats attendus et l'objectif final du projet.

Chaque résultat est assorti de produits et d'indicateurs. Il y a une cohérence entre des produits considérés et les résultats auxquels ils s'adosent.

Le résultat n°1 compte 2 produits et 10 indicateurs ; le résultat n°2 compte 2 produits et 9 indicateurs ; et le résultat n°3 dispose de 2 produits et 9 indicateurs.

Le projet comporte en tout 6 produits et 28 indicateurs.

4.2.4. Notation selon le critère de la cohérence

Pour le critère de la cohérence, on a utilisé l'indicateur du « Coefficient de cohérence » (CC). Ce coefficient se décompose en deux facteurs (a, b) tels que mentionnés ci-dessus. Il est noté sur une échelle de 1 à 6 et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de cohérence du projet	La notation	Appréciation globale : <ul style="list-style-type: none"> • TS : Très satisfaisant • S : Satisfaisant • MS : Modérément Satisfaisant • MI : Modérément insatisfaisant • I : Insatisfaisant
---	--------------------	--

Facteur « a » : Cohérence interne	2,5/3	Satisfaisant
Facteur « b » : Cohérence externe	1/2	Satisfaisant
Facteur « c » : Cohérence du cadre logique	1/1	
Appréciation globale	4,5/6	Satisfaisant

Le Coefficient de cohérence (CC) a été obtenu ainsi qu'il suit :

$$CC = 2,5 + 1 + 1 = 4,5/6.$$

Au vu de cette note de 4,5/6, on peut conclure que le projet a un niveau de cohérence satisfaisant.

4.2.5. Les constats au niveau du critère de la cohérence

Constat n°1 : Le projet « Gouvernance foncière et environnementale » est en complémentarité avec d'autres projets de PBF, du PNUD et d'ONU Habitat.

Constat n°2 : Le projet « Gouvernance foncière et environnementale » a eu des synergies avec d'autres projets de la FAO et d'autres PTF, cependant, il n'y a pas eu de collaboration formellement établie.

Constat n°3 : Le cadre logique du projet est cohérent avec trois résultats attendus qui sont complémentaires entre eux et qui participeront à l'atteinte de l'objectif global du projet.

4.3. Analyse de l'efficacité du projet

L'efficacité du projet « Gouvernance foncière et environnementale » a été appréciée à l'aide des facteurs d'appréciation ci-après :

4.3.1. Facteur « a » : L'état de mise en œuvre des activités

L'état de mise en œuvre des activités du projet se présente ainsi qu'il suit :

Une étude de base sur le projet a été réalisée en 2022. Le rapport de l'étude est disponible.

Une enquête de perception a été réalisée à la fin de projet pour comparer les indicateurs finaux à ceux de l'étude de base.

Cinq cadres de dialogue et de concertation communautaires ont été mis en place ou redynamisés et formés dans les localités de Boffa, Coyah, Dubréka, Forécariah et Conakry.

Cinq actions de plaidoyer portées par les femmes et les jeunes ont été menées auprès de l'Etat, du secteur privé, des chefs coutumiers et des propriétaires terriens au niveau communautaire et national pour l'accès sécurisé des femmes et des jeunes à la terre.

Cinq cliniques juridiques ont été mises en place et formées, composée de 25 parajuristes dont 11 femmes dans la zone du projet.

Quatre comités de suivis et de contrôle citoyens ont été redynamisés et formés dans les préfectures de Forécariah, Dubréka, Boffa et Coyah.

Toutes ces structures sont opérationnelles sur le terrain dans la gestion des conflits et la promotion des droits des communautés.

Les capacités des communautés locales, des chefs coutumiers, de l'administration territoriale et de la justice locale ont été renforcées dans les domaines de la médiation foncière, la participation citoyenne, la cohésion sociale, soient 250 acteurs touchés.

Cinq drones ont été mis à la disposition du Ministère de l'Environnement et les capacités de 26 cadres du même Ministère ont été renforcées pour leur permettre d'assurer la surveillance et la protection de l'environnement par drone.

La cartographie des zones dégradées a été réalisée. 16 cadres du CNSOE ont été formés à cet effet.

45 hectares des zones dégradées ont été restaurés dans la zone du projet.

Onze groupements ont été appuyés en maraichage et en pisciculture sur trois sites (Dakagbè, Madinagbè et Wonkofong).

Les capacités des cadres des services de l'Etat et des collectivités décentralisées en charge du suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Sociale et Environnementale ont été renforcées.

Des ateliers de formation et de sensibilisation ont été organisés pour la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises extractives et minières.

Une base de données sur les données relatives à l'environnement a été mise en place au Ministère de l'environnement/CNSOE : <https://cnsoc.gov.gn/>

Un atelier de renforcement de capacités des acteurs sur l'écocitoyenneté et la régénération naturelle a été réalisé avec l'appui du CNSOE. (Autorités locales, administration et les communautés vulnérables)

Un Guide sur le protocole de déguerpissement des domaines et emprises viaires a été élaboré et le contenu vulgarisé à travers 5 ateliers dans la zone du projet à l'attention des acteurs impliqués ou affectés dans les opérations de déguerpissement.

Trois commissions foncières pilotes ont été mises en place sur 3 sites (Fanyé dans Maférinya ; Kagbelen Plateau dans Dubréka ; et Sombouyadi dans Boffa).

Une charte foncière a été réalisée à Fanyé. Le document de charte a été finalisé.

Des plans fonciers ont été réalisés sur les mêmes sites. Trois bases de données ont été constituées avec des images.

Deux consultants ont été recrutés au niveau international et national pour appuyer l'élaboration de la politique foncière nationale. Un rapport de diagnostic sur le foncier est

disponible à l'issue de cinq ateliers régionaux et un avant-projet de la politique foncière est disponible.

1500 ménages ont été enquêtés sur les droits fonciers formels et informels avec l'appui de l'ONG CoJelPaiD.

Un appui a été apporté à la mise en place de mécanismes transparents et participatifs d'aide aux ménages vulnérables : Evaluation, formulation et validation des recommandations sur les mécanismes avec l'appui de l'ONG CoJelPaiD.

Il y a eu la mise en place d'une coalition citoyenne et médiatique dont la charte a été élaborée et validée en atelier, et une plateforme numérique dénommée CORFUD a été mise en place : <https://corfud.usahidi.io/map>

La totalité des activités ont été mises en œuvre, on peut donc estimer le taux de réalisation des activités à 100%

Certains facteurs ont entravé la réalisation des résultats, à savoir notamment : La lenteur dans la désignation des points focaux, deux manquants à nos jours ; L'insuffisance de vulgarisation des lois sur le foncier, l'environnement minier et sur les collectivités ; L'insuffisance de motivation de certains points focaux ; La faible volonté politique pour la réalisation des activités du projet.

Encadré n° 3 : Témoignage d'un responsable d'une ONG partenaire du projet sur les activités de reboisement réalisé par l'AJGDSSES

Notre ONG, l'Association des jeunes guinéens pour le développement social, économique et sportif a été retenue par l'ONU Habitat et le PNUD pour une activités de reboisement de 25 ha. Les ressources financières ont été mis à notre disposition à cet effet. Après exécution, les justificatifs ont été transmis au PNUD. Notre association a d'abord procédé à une identification des sites, et ensuite l'opération de reboisement a eu lieu, avec un de réussite des plants de 80 à 90%. L'espèce utilisée est le Gmelina arborea occidentalis. Les sites reboisés ont été les suivants :

- Préfecture de Coyah, sous-préfecture de Woankifong : 3 ha ;
- Préfecture de Forécariah, sous-préfecture de Kindianya : 2 ha ;
- Préfecture de Forécariah, sous-préfecture de Mosibaye : 2 ha ;
- Préfecture de Forécariah, sous-préfecture de madinagle : 3 ha ;
- Préfecture de forécariah, sous-préfecture de Moussaye : 5 ha ;
- Préfecture de Boffa, sous-préfecture de Tamita : 3 ha ;
- Préfecture de Boffa, sous-préfecture de Tougnifily : 7 ha.

4.3.2. Facteur « b » : Le niveau d'atteinte des cibles

24 indicateurs ont pu disposer, à la fois, d'une valeur de référence, d'une valeur cible à atteindre à la fin du projet et d'une valeur effectivement atteinte à la fin du projet.

On a donc pu calculer le taux de réalisation des cibles de chacun de ces 24 indicateurs ; ainsi que le taux moyen global d'atteinte des cibles de ces 24 indicateurs. Ce taux moyen

global est de **106,23%**. Ce qui est une performance très satisfaisante. (Cf. le tableau ci-dessous).

Tableau n° 1 : Le niveau d'atteinte des cibles

Intitulé de l'indicateur	Valeur de base de l'indicateur	Valeur cible de l'indicateur	Valeur finale de l'indicateur	Taux de réalisation de la cible
Indicateur 1 a : % de réduction des manifestations violentes liées à la réclamation des droits fonciers	31,10%	60%	60%	100%
Indicateur 1 b : Pourcentage de propriétaire ayant été rétablis dans les droits fonciers par les services habilités	0%	30%	33%	110%
Indicateur 1 c : % de différends fonciers (liés aux opérations d'exploitation des ressources minières et de carrière en milieu rural et périurbain et aux démolitions des biens à usage d'habitation et commercial) résolus par les mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers	10,66%	35%	40%	114%
Indicateur 1.1.1 : Existence de mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sur les questions foncières fonctionnelles	0	5 mécanismes	5 mécanismes	100%
Indicateur 1.1.2 : % des bénéficiaires (H/F) ayant eu un différend foncier et qui indiquent avoir utilisé les mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire pour le résoudre	0%	50% H 35% F	15 cas de conflits résolus	
Indicateur 1.1.3: Nombre de rencontres tenues au sein des cadres de concertation/dialogues au niveau préfectoral et régional	0	40	40	100%
Indicateurs 1.1.4 : Nombre des comités de contrôle citoyen pour le suivi du paiement des taxes superficiales aux collectivités riveraines	0	4	4	100%
Indicateur 1.2.1: Nombre de personnes ayant une meilleure connaissance sur leur droit et les réclament de manière pacifique auprès du secteur privé et de l'État	0	300	314	104%
Indicateurs 1.2.3 a : Nombre des jeunes hommes/femmes parajuristes formés	0	25	25	100%
Indicateurs 1.2.3 b. : Nombre des cliniques juridiques mises en place et fonctionnelles.	0	5	5	100%
Indicateur 2a : % de femmes et hommes satisfaits du respect du contenu du plan de gestion	Hommes : 43,67% Femmes : 20,90%	Hommes : 64,21% Femmes : 41,44%	Hommes : 58% Femmes : 61%	90,3% 147,2%
Indicateur 2b : Nombre de conflits/manifestations entre les entreprises extractives et les communautés	86	30%	3 depuis 2022 par enquêté1	-
Indicateur 2.c.1 : Nombre de conseillers communaux et de cadres des services centraux et déconcentrés de l'État renforcés sur le processus de suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Sociale et Environnementale.	0	100	125	125%

Indicateur 2c.2:: Niveau de mise en œuvre des plans de gestion sociale et environnementale	64,46%	85%	60,4%	71,05%
Indicateur 2.1.3 : Nombre de personnes ayant des connaissances des effets des exploitations extractives.	373	802	693	86,4%
Indicateur 2.1.4. Nombre d'entreprises extractives qui respectent leurs responsabilités sociétales et environnementales/obligations minières	0	10 (entreprises extractives citées par les enquêtés)	24 (entreprises extractives citées par les enquêtés)	240%
Indicateur 2.1.5 : Niveau de satisfaction des communautés riveraines du respect des responsabilités sociétales et environnementales par les entreprises extractives	Peu satisfaisant	Satisfaisant	14% sont satisfaits	14%
Indicateur 2.2.1 : Nombre d'initiatives communautaires mises en œuvre et qui sont résilientes au changement climatique	0	10	10	100%
Indicateur 2.2.3 : Superficie en hectares de zones dégradées/abandonnées restaurées d'ici la clôture de projet	10 ha	45 ha	45 ha	100%
Indicateur 3 a : Une note de cadrage et d'orientation ; Un avant-projet de la politique foncière nationale élaborée ; Un projet de code foncier domanial.	ND	01 Note de cadrage et d'orientation - 01 Avant-projet de la politique foncière nationale élaborée - 01 Note technique sur le code foncier domanial	01 Note de cadrage et d'orientation - 01 Avant-projet de la politique foncière nationale élaborée - 01 Note technique sur le code foncier domanial	100%
Indicateur 3 b : Nombre d'autorités compétentes partenaires qui mettent en œuvre des outils d'administration foncière adaptée (système de données et d'information, plan d'utilisation des	0	3	3	100%
Indicateur 3 c : 75% des déguerpissements (si menés pendant la période du projet-année 2) sont conduits suivant les principes de base et directives concernant les déplacements liés au développement	0	75%	58%	77,33%
Indicateur 3.1.1 : Existence d'outils opérationnels d'accès aux services urbains de base et d'amélioration de la gestion foncière	0	3	3	100%
Indicateur 3.1.2 : Au moins 50 % de personnes bénéficiaires du projet devant bénéficier des droits d'occupation avant la clôture du projet	0	50%	50%	100%
Indicateur 3.1.3 : % des conflits d'occupation remontés et résolus par les droits et mécanismes de réclamation	9,98%	40%	60%	150%
Indicateur 3.1.4 : Niveau d'appréciation des requérants de la résolution des conflits d'occupation remontés	Peu satisfait	Satisfait	17% des enquêtés satisfaits et très satisfaits	
Indicateur 3.2 : Nombre de ménages bénéficiant d'une meilleure sécurité d'occupation (documents de base)	213	1 500	212	14,13%

Indicateur 3.2.2. : Nombre de plans d'utilisation des sols des communautés locales élaborés de manière participative et validés	0	4 plans	4	100%
Taux d'atteinte global des cibles				106,23%

Source : Rapport de l'étude de perception, plus calcul de l'évaluateur.

4.3.3. Facteur « c » : Coordination avec le secrétariat technique de PBF

Le projet a été mis en œuvre par le consortium ONU-Habitat-PNUD-ACORD en collaboration avec les partenaires d'exécution sur le terrain en fonction de leur expertise. ONU-Habitat a été le chef de file et a assuré la coordination générale des activités du projet. Il a coordonné la préparation des rapports périodiques sur l'exécution du rapport sur la mise en œuvre des activités et des ressources.

ONU-Habitat a été responsable de la mise en œuvre de la composante n°3, le PNUD de la composante n°2, et l'ONG ACORD de la composante n°3.

Le secrétariat technique du PBF a été à la fois membre du comité technique de suivi et du comité de pilotage du projet. Il participait aux différentes réunions de coordination du projet selon sa disponibilité. A ce titre, conjointement avec les autres membres du COPIL, le secrétariat du PBF a donné des orientations stratégiques et des choix opérationnels du projet, en prenant en compte l'évolution du contexte. Il a été également chargé, conjointement avec les autres membres du COPIL, de la validation des plans annuels de travail, du plan de suivi-évaluation, de la revue des rapports narratifs et financiers sur la mise en œuvre du projet et des éventuelles révisions budgétaires.

Le secrétariat technique du PBF a été membre du comité technique du suivi (CTS). A ce titre, conjointement avec les autres membres du CTS, le secrétariat du CTS évalue le niveau d'exécution de la mise en œuvre du projet, adresse les goulots d'étranglements constatés, fait des recommandations à l'équipe de gestion du projet et au Comité de Pilotage et suit l'exécution desdites recommandations.

Au vu de ces constats, on peut dire que le projet a contribué au bon fonctionnement du secrétariat technique du PBF et des autres organes de gouvernance du projet.

4.3.4. Notation selon le critère de l'efficacité

Pour le critère de l'efficacité du projet, l'indicateur « coefficient d'efficacité » (CE) a été utilisé. Il prend en compte six facteurs, tels que spécifié ci-dessus et dans le tableau ci-dessous :

Facteurs d'appréciation de l'efficacité du projet	Notation	Appréciation globale : <ul style="list-style-type: none"> • TS : Très satisfaisant • S : Satisfaisant • MS : Modérément Satisfaisant • MI : Modérément insatisfaisant • I : Insatisfaisant
Facteur « a » : L'état d'exécution des activités	2/2	

		Très satisfaisant
Facteur « b » : le niveau d'atteinte des cibles	2/2	Très satisfaisant
Facteur « c » : Coordination avec le secrétariat technique du PBF	1/2	Très satisfaisant
Appréciation Globale	5/6	Satisfaisant

Le CE se calcule ainsi qu'il suit : $CE = 2 + 2 + 1 = 5/6$.

Au vu de cette note de 5/6, on peut conclure que le projet a un niveau d'efficacité satisfaisant.

4.3.5. Les constats au niveau du critère de l'efficacité

Les constats au niveau du critère de l'efficacité sont les suivants ;

Constat n°1 : Le taux d'exécution des activités a été de 100%. Les principales réalisations ont été la mise en place des cadres de dialogue et des cliniques juridiques qui ont contribué à la résolution des conflits fonciers et miniers.

Constat n°2 : Le taux d'atteinte des cibles de 24 indicateurs (au lieu de 28 car seulement les 24 ont pu être renseignés) a été **106,23%**. Ceci est une performance très satisfaisante.

Constat n°3 : La coordination avec le secrétariat du PBF a été satisfaisante.

4.4. Analyse de l'efficience du projet

L'analyse de l'efficience du projet s'est faite à partir des facteurs d'appréciation suivants :

4.4.1. Facteur « a » : L'indice d'efficience (IE)

L'indice d'efficience est le rapport entre le taux d'exécution technique et le taux d'exécution financière. Il compare le niveau de réalisation des activités au niveau de consommation des ressources financières.

1°) Le taux d'exécution technique (TET)

Comme cela ressort au point 3.3.1 du chapitre précédent, le taux de réalisation des activités est de 100%.

2°) Le taux d'exécution financière (TEF)

Comme cela ressort dans le tableau ci-dessous, le taux d'exécution financière est de 95,64%.

Tableau n° 2 : Taux d'exécution financière du projet

Institutions	Budget prévisionnel en \$US	Budget dépensé en \$US jusqu'en Juin 2024	Taux d'exécution financière
ACORD	500.000	484.406,53	96,88%
ONU Habitat	1.000.000	925.508,29	92,55%
PNUD	600.000	598.575,29	99,76%
Total	2.100.000	2.008.409,11	95,64%

Source : Rapports financiers du projet et calcul de l'évaluateur

3°) L'indice d'efficience (IE)

$$IE = TET/TEF = 100/95,64 = 1,05$$

L'indice d'efficience est égal à 1,05, ce qui veut dire que la performance du projet par rapport à cet indicateur est très satisfaisante. En effet, si IE est égal ou supérieur à 1, cela veut dire que le niveau des réalisations des activités dépasse le niveau de consommation du budget prévisionnel. Ce qui est le cas.

Si IE était inférieur à 1, cela voudrait dire, en revanche, que le niveau de réalisation des activités est inférieur au niveau de consommation des ressources financières. Ce qui serait une contreperformance.

4.4.2. Facteur « b » : La gestion du temps et des ressources humaines

L'équipe du projet a été mise en place avec un certain retard dû au contexte politique, notamment l'avènement du régime militaire qui a induit des changements de personnel au niveau des ministères et des directions techniques partenaires du projet.

Le projet ne s'est pas exécuté dans le temps imparti. Il y a eu une prolongation de six mois pour permettre de terminer l'exécution des activités prévues. Cette situation est due au contexte politique auquel est venue s'ajouter la lenteur des procédures au niveau d'ONU Habitat et du PNUD et la faible disponibilité de l'expertise locale sur les questions foncières et d'urbanisme qui a engendré un retard dans le recrutement des consultants et la mise en œuvre de certains livrables.

4.4.3. Facteur « c » : Le respect des procédures administratives et financières

Les procédures comptables et financières ont été respectées. C'est ainsi qu'un audit comptable et financier a été réalisé et a abouti à émettre une opinion disant que le projet a respecté les procédures de passation des marchés et de gestion comptable.

4.4.4. Facteur « d » : L'efficacité des organes de pilotage

Les organes de pilotage du projet sont les suivants : la coordination, le comité technique de suivi et le comité de pilotage.

Le comité de pilotage (COPIL) est coprésidé par le Ministre de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, et la Représentante d'ONU-Habitat en Guinée. Les membres du COPIL sont les suivants : les autres ministres et points focaux des ministères concernés du gouvernement, le secrétariat du PBF, le PNUD, l'ONU Habitat, l'ONG ACORD, la société civile, les collectivités locales concernées par le projet et le point focal de PBF à la primature. Le COPIL a pour rôle de valider les grandes orientations stratégiques et les choix opérationnels du projet en tenant compte de l'évolution du contexte. Il est également mis à profit pour valider les programmes de travail et budget annuel du projet, ainsi que les rapports bilans annuels.

Le comité technique de suivi (CTS) est placé sous le leadership du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement territorial. Il comprend, entre autres, les points focaux des ministères impliqués, des représentants du consortium ONU-Habitat-PNUD-ACORD, des organisations de la société civile partenaires de mise en œuvre et du Secrétariat du PBF. Le comité technique appuie la mise en œuvre du projet et évalue son niveau d'exécution, fait des propositions utiles pour corriger les faiblesses identifiées et formule des recommandations qui doivent être soumises au Copil.

Du début à la fin du projet, il y a eu :

Quinze réunions de coordination tenues pour analyser l'état d'avancement des activités et formuler des recommandations pour relever les défis.

Six sessions du Comité technique de suivi ont été tenues pour appuyer la mise en œuvre avec les membres du comité et les points focaux des ministères. Des comptes rendus de réunion du CTS incluant les recommandations sont disponibles.

Deux réunions du comité de pilotage dont une a été couplée au lancement du projet ont été tenue sous leadership du MUHAT avec la participation de toutes les parties prenantes y compris les autorités au niveau national pour valider les orientations stratégiques et les recommandations.

Les forces et faiblesses de ces organes sont les suivants :

Organes	Forces	Faiblesses
Coordination	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le caractère technique ; ▪ Participation du Secrétariat du PBF ; ▪ Périodicité mensuelle ▪ Groupe restreint de gestion du projet. ▪ Examen régulier de la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Time ming accordée aux séances de travail ; ▪ Interférence des programmes des membres du consortium.
CTS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation des points focaux techniques des ministères impliqués, ainsi que les représentants de tous les autres acteurs. ▪ Périodicité trimestrielle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réticence de certains points focaux... ▪ Insuffisance de maîtrise de certaines thématiques relatives à la gestion foncière ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparation du Comité de Pilotage, formulation et suivi de l'exécution des recommandations. ▪ Les propositions du CTS sont validées et des grandes décisions sont prises pour orienter ou réorienter le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de clarification des critères de choix des points focaux ; ▪ Faible intérêt de certains membres du CTS
Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation du Ministre de tutelle ou son représentant, ▪ La diversité des membres, ▪ Le COPIL permet d'examiner la mise en œuvre du projet, de faire l'état des lieux, d'analyser les forces et les faiblesses et de faire des recommandations pour améliorer la mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de maîtrise de certaines thématiques relative à la gestion foncière ▪ Faible intérêt des membres du comité au projet par endroit à cause de l'absence de rémunération, et du choix parfois biaisé des points focaux.

4.4.5. Facteur « e » : L'efficacité du dispositif de suivi-évaluation

Le projet comporte 28 indicateurs qui sont tous SMART, c'est à Spécifiques, Mesurables, Réalistes et Temporellement bien définis. Ces indicateurs sont désagrégés selon le genre.

Il est à noter que l'indicateur 2a « Niveau de perception des membres des communautés cibles (h/f) sur la collaboration et le partenariat économique entre les entreprises extractives et les communauté » a été remplacé, lors de l'étude de base, par l'indicateur « % de femmes et hommes satisfait du respect du contenu du plan de gestion ». Ce changement est jugé pertinent par l'évaluateur.

Par ailleurs, l'étude de base réalisée en 2022 a précisé, pour chacun des 28 indicateurs, un niveau de référence et une cible à atteindre à la fin du projet. Ce sont là des données importantes devant faciliter l'évaluation ex post du projet.

Les principales activités de suivi-évaluation qui ont été réalisées sont les suivantes : Les réunions de coordination, les réunions du comité technique de suivi, les réunions du comité de pilotage, les visites de terrain et la collecte des témoignages, un plan de suivi et un outil de suivi, les rapports semestriels et annuels, une enquête de référence pour définir les indicateurs de base et une enquête de perception, et enfin une évaluation indépendante finale du projet.

Les forces et faiblesse du dispositif de suivi-évaluation ont été les suivantes :

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Périodicité raisonnable ; ▪ Partage des informations régulier ; ▪ Mise au même niveau d'informations de tous les acteurs à temps réel ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Canevas peu compliqué ; ▪ Retard dans les rétro informations ; ▪ Mise en ligne des rapport un peu compliquée...

- | | |
|--|--|
| ▪ Facilité dans la prise des décisions ; | |
|--|--|

4.4.6. Notation selon le critère de l'efficience

Pour le critère de l'efficience du projet, l'indicateur « coefficient d'efficacité » (CE) a été utilisé. Il prend en compte trois facteurs, tels que spécifié ci-dessus et dans le tableau ci-dessous :

Facteurs d'appréciation de l'efficacité du projet	Notation	Appréciation globale : <ul style="list-style-type: none"> • TS : Très satisfaisant • S : Satisfaisant • MS : Modérément Satisfaisant • MI : Modérément insatisfaisant • I : Insatisfaisant
Facteur « a » : L'Indice d'efficience	1/1	Très satisfaisant (TS)
Facteur « b » : La gestion du temps et des ressources humaines	0,5/2	Modérément insatisfaisant (MI)
Facteur « c » : Le respect des procédure administratives et comptables	0,5/1	Satisfaisant (S)
Facteur « d » : Efficacité des organes de pilotage du projet	1/1	Très satisfaisant
Facteur « e » : efficacité du dispositif de suivi-évaluation	1/1	Très satisfaisant
Appréciation Globale	4/6	Satisfaisant (S)

Le CE se calcule ainsi qu'il suit : $CE = 1 + 0,5 + 0,5 + 1 + 1 = 4/6$.

Au vu de cette note de 4/6 on peut conclure que le projet a niveau d'efficience satisfaisant.

4.4.7. Les constats au niveau du critère de l'efficience

Les principaux constats au niveau du critère de l'efficience sont les suivants :

Constat n°1 : L'indice d'efficience qui rapporte le taux d'exécution technique ou taux d'exécution des activités au taux d'exécution financière est très satisfaisant. Le taux de réalisation des activités est à 100%, tandis que le taux d'exécution financière est à 95,64%. Il y a eu ainsi un reliquat financier.

Constat n°2 : L'équipe du projet a été mis en place avec du retard et on a dû prolonger le projet de six pour permettre de terminer toutes les activités.

Constat n°3 : Les procédures administratives et comptables ont été respectées. C'est ainsi qu'un audit comptable et financier a été réalisé au niveau d'ONU Habitat qui a émis une opinion positive sur la gestion du projet.

Constat n°4 : Les organes de pilotage à savoir la coordination, le comité de pilotage et le comité technique de suivi ont relativement bien fonctionné, avec cependant des lacunes mineures.

Constat n° 5 : Toutes les activités prévues en matière de suivi-évaluation ont été réalisées, avec quelques lacunes mineures.

4.5. L'analyse de la durabilité du projet

La durabilité du projet a été appréciée à partir des facteurs d'appréciation suivants :

4.5.1. Facteur « a » : La persistance/pérennité des outils et produits du projet

Les outils, mécanismes, instruments élaborés avec l'appui du projet sont mis à la disposition de l'Etat et du Gouvernement pour le long terme. Il en est ainsi de l'avant-projet de la politique nationale foncière, du guide pour l'élaboration des plans fonciers et du protocole de mise en œuvre des opérations de déguerpissements basé sur la co-expérimentation et la coproduction. Il est de même des plans fonciers établis de concert avec les services centraux et déconcentrés avec l'utilisation et l'alimentation de la base centrale de données disponibles au Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement territorial.

La réalisation des outils de planification et de sécurisation par les cadres de la direction nationale des domaines et du cadastre, la mise à leur disposition des bases de données pour la mise à jour ainsi que des guides d'élaboration, a favorisé davantage l'apprentissage dans le processus et leur permet d'être à mesure de répondre à la demande du Gouvernement dans le cadre du développement des outils similaires dans d'autres localités du pays à l'image des exemples du projet. Ensuite, le processus de mise à la disposition des cadres de concertation et de dialogue des documents de reconnaissance, composés des membres issus des communautés et dont les plans d'action sont pris en compte dans les plans de développement locaux des collectivités sont des éléments qui favorisent leur légitimité, leur responsabilisation et leur appropriation du processus de mise en œuvre pouvant les amener à reproduire ou améliorer les mêmes actions de pérennisation de la paix autour du foncier et de façon durable. Il en est de même de l'homologation des accords des cliniques juridiques par les tribunaux qui est une étape cruciale du renforcement de la synergie d'action permettant de réduire drastiquement les conflits fonciers de façon durable dans ces localités.

Par ailleurs, la mise en place des cadres de dialogues, de mécanismes de recours pacifique dont les membres sont issus pour la plupart des communautés, leur interaction positive avec les services déconcentrés et décentralisés, la recherche des documents juridiques en cours, l'institutionnalisation de ces structures au niveau des autorités locales et la prise en compte de leur accompagnement dans les plans de développement locaux et plans annuels d'investissement, et la mise en relation avec d'autres partenaires, sont des éléments qui pourront faciliter la pérennisation des acquis du projet.

4.5.2. Facteur « b » : Le degré d'implication et d'appropriation du projet par la partie nationale

La participation effective et la responsabilisation des bénéficiaires, des cadres et agents des services techniques des ministères du niveau central et déconcentré sur tout le cycle de vie du projet, leur renforcement de capacités et implication dans la mise en œuvre des activités sur les thématiques de gestion de conflits fonciers, du foncier et de l'urbanisme, ainsi que sur les questions environnementales, les amènent progressivement à acquérir des compétences et à s'approprier graduellement du processus et des outils.

A titre d'exemple le reboisement de 20 ha par l'ONG ADAPE dans les préfectures de Forécariah, Boffa et Coyah a été réalisé de façon participative avec l'implication de toutes les parties prenantes.

Ainsi, dans la préfecture de Coyah le déroulement de l'opération de reboisement a été le suivant :

Une mission organisée pour la conduite du reboisement a démarré par une prise de contact avec les autorités locales, notamment les autorités administratives, les élus locaux et les communautés cibles. A cette occasion, l'équipe de projet a présenté le projet dans son contexte, son objectif, les parties prenantes, les activités à réaliser et les mécanismes de suivi pour pérenniser l'intervention. Le préfet entouré de ses collaborateurs, a apprécié le but de la mission qui concourt à la sauvegarde de l'environnement qui subit les facteurs anthropiques et climatiques pouvant nuire au bien-être de la population ; il termina son intervention par son engagement à accompagner la mission dans la mise en œuvre des activités planifiées. Conformément aux consignes données par l'autorité préfectorale, la toute première visite a porté sur le périmètre de Kouria et le site situé dans le périmètre du barrage KK en compagnie du Directeur du Centre National de Surveillance et d'Observation Environnementale (CNSOE) et du cartographe. Arrivé sur ledit site, qui a fait l'objet de visite par la mission mixte dirigé par le Directeur national du centre national de surveillance et d'observation environnementale, les surveillants trouvés sur les lieux ont attiré l'attention de la mission, sur le fait que ce sont les Chinois qui sont propriétaires dudit site. Cette information a fait l'objet d'analyse et de prise de décision par la mission, qui a compris que le site n'est pas approprié pour mener le reboisement, ceci pour éviter les conflits qui pourraient surgir. Pour la suite, les techniciens de la Direction préfectorale de l'environnement et du développement durable ont enfin dirigé la mission sur la réserve foncière des Postes et Télécommunications (le centre émetteur) de Wonkifong où, en compagnie des conservateurs forestiers, un site de 6 hectares a été présenté à la mission. Suite aux échanges avec toutes les parties prenantes, la mission a apprécié le site matérialisé par le chef de la section cartographie du CNSOE qui a pris les coordonnées géographiques, les contours du site afin de réaliser la carte et a identifié la superficie du site qui est de six (06) ha ; puis pour donner un éclat particulier à l'activité, le lancement officiel du programme de reboisement a été réalisé sous la supervision du Directeur du Centre National de Surveillance et d'Observation Environnementales (CNSOE). Le responsable de l'ONG ADAPE-GUINEE, et les représentants des services techniques ont mis en terre des plants de l'espèce *Gmelina arborea*. Pour éviter les frustrations qui pourraient surgir et permettre une meilleure appropriation des acquis, la mission a exigé avec insistance d'utiliser la main d'œuvre locale sous le contrôle et la supervision des techniciens locaux (chefs cantonnements de l'environnement) dans tout le processus de reboisement. Toute la communauté bénéficiaire se doit de veiller à la sécurisation des plants pour éviter tout désagrément.

4.5.3. Facteur « c » : La place ou l'importance du renforcement des capacités dans le projet

Le renforcement des capacités des membres des cadres de concertation dans les localités minières pour la prévention/gestion des conflits et de la plateforme nationale multi-acteurs sur la gouvernance foncière a permis d'améliorer les méthodes de travail et de poursuivre les activités avec d'autres partenaires techniques et financiers. Les ONGs partenaires qui les accompagnent ont été outillées pour assurer la relève afin de pérenniser les acquis du projet. La formation des communautés, et notamment des femmes et jeunes (hommes et femmes), sur la bonne gouvernance foncière et sur leurs droits à la terre leur a permis d'être capables de revendiquer leurs droits en connaissance de cause tout en évitant les conflits et litiges fonciers.

Le renforcement de capacités des cadres des services techniques et des collectivités étant transversal à toutes les composantes, les acquis issus en ces domaines constituent un levier pour la pérennisation.

Encadré n° 4 : Témoignage d'un parajuriste dans la préfecture de Dubréka

Nous avons participé à des renforcements de capacités de la part du projet sur des thématiques telles que :

- Le recours citoyens pour la protection des droits des communautés locales ;
- Le renforcement du dialogue multi acteurs pour une gouvernance foncière et responsable en base Guinée ;

Par ailleurs il a été organisé un atelier de formation des membres de cadre de concertation sur les notions de cohésion social et de vivre ensemble.

L'implication et la responsabilisation des bénéficiaires et services techniques des ministères du niveau central et déconcentré sur tout le cycle de vie du projet, leur renforcement de capacités sur les thématiques de gestion de conflits fonciers, du foncier et de l'urbanisme ainsi que sur les questions environnementales les amèneront à acquérir des compétences et s'approprier graduellement du processus et des outils.

4.5.4. Facteur « d » : Les effets catalytiques du projet

Le projet a eu des effets catalytiques à différents niveaux. On peut ainsi citer :

L'obtention de deux nouveaux financements avec le PNUD « Appui à l'amélioration de la gestion des ressources naturelles dans les zones minières à hauteur de 1 400 000\$ et l'appui à la promotion de la participation des femmes à la consolidation de la paix dans les zones minières (Boké et Kankan) avec un financement danois à hauteur de 300 000 USD.

Le projet a engendré une synergie d'action avec la plateforme multi-acteurs, la FAO et l'Etat pour appuyer l'élaboration de la Politique Foncière Nationale.

Les cliniques juridiques sont sollicitées par les tribunaux de première instance pour gérer certains conflits à caractères spécifiques. Elles cherchent un ancrage au niveau décentralisé du département pour jouer pleinement un rôle de relais communautaire.

A Forécariah par exemple, la clinique juridique a eu la possibilité de sortir une victime de la prison civile grâce à la collaboration avec le procureur de la république et régler à l'amiable son problème de dix parcelles.

Un conflit géré à Tamita (Boffa) entre la société AGB2A et la communauté à cause de pollution de l'environnement par la poussière soulevée par les camions transportant le minerais de la bauxite grâce à la médiation de la clinique juridique.

4.5.5. Notation selon le critère de la durabilité

Pour le critère de la durabilité on a utilisé l'indicateur du « Coefficient de durabilité » (CD). Ce coefficient se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d). Il est noté sur une échelle de 1 à 6, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation du niveau de durabilité du projet	Notation	Appréciation globale
		<ul style="list-style-type: none"> • TS : Très satisfaisant • S : Satisfaisant • MS : Modérément Satisfaisant • MI : Modérément insatisfaisant • I : Insatisfaisant
Facteur « a » : La persistance des outils et instruments du projet	1,5/2	Satisfaisant
Facteur « b » : Le degré d'implication et appropriation de la partie nationale	1,5/2	Satisfaisant
Facteur « c » : La place et l'importance du renforcement des capacités	1/1	Très satisfaisant
Facteur « d » : Les effets catalytiques du projets	1/1	Très satisfaisant
Note globale	5/6	Satisfaisant

Le Coefficient de durabilité (CD) est obtenu ainsi qu'il suit :

$$CD = 1,5 + 1,5 + 1 + 1 = 5/6.$$

Au vu de cette note de 5/6, on peut conclure que le projet a un niveau de durabilité satisfaisant.

4.5.6. Les constats au niveau du critère de la durabilité

Les constats au niveau du critère de la durabilité sont les suivants :

Constat n°1 : Des outils et instruments ont été mis au point avec le concours du projet pour le court, moyen et le long terme. Il s'agit notamment de la politique nationale foncière, des cadres de dialogue et des cliniques juridiques.

Constat n°2 : La partie nationale s'est impliquée et appropriée du projet. C'est ainsi que les cadres de l'Etat participent au fonctionnement du comité de pilotage et du comité technique de suivi. Il y a aussi certains cadres de l'Etat, qui animent, en volontariat, à la vie des cadres de dialogues et des cliniques juridiques.

Constat n°3 : Le projet a développé un important travail de renforcement des capacités pour les parajuristes des cliniques juridiques, les agents des ministères et les populations bénéficiaires dont les effets se feront sentir dans le court, moyen et long termes.

Constat n°4 : Le projet a eu des effets catalytiques en générant d'autres financements comme ceux de la FAO, du PNUD et du Danemark.

4.6. Analyse de la prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme

L'analyse de la prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme s'est faite à travers les facteurs suivants :

4.6.1. Facteur « a » : La prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme dans le document du projet

Le document du projet prévoit expressément des activités en direction des femmes, des jeunes et pour la promotion des droits de l'homme. On peut en citer quelques-unes :

L'activité A.1.1.4. prévoit de faire un plaidoyer auprès de l'Etat, du secteur privé, des chefs coutumiers et propriétaires terriens pour l'accès sécurisé et équitable des femmes et des jeunes à la terre.

L'activité A.1.2.1. prévoit de sensibiliser les élus locaux, les services de l'Etat en charge de la gestion foncière, les chefs traditionnels et les propriétaires terriens sur les textes juridiques internationaux (Directive Volontaire, pacte international sur les droits économiques, socio-culturels...) et nationaux (codes des collectivités locales, code minier...)

Former les jeunes (F/H) parajuristes sur les voies de recours pour l'accompagnement des communautés dans leurs réclamations auprès du secteur privé et de l'Etat à travers les cliniques juridiques.

Le document du projet prévoit de mettre un accent particulier sur le renforcement des capacités des associations féminines pour assurer le monitoring, la prévention, la résolution des conflits fonciers, la cohabitation pacifique et la sécurisation foncière. Les femmes doivent être impliquées dans la recherche des solutions aux problèmes et besoins spécifiques qui les affectent en tant que femmes et jeunes filles. Le projet doit ainsi contribuer de manière concrète à la promotion du droit des femmes et des jeunes filles d'accéder à la terre dans les mêmes conditions que les hommes notamment en matière de succession et de transactions foncières. En outre, des hommes devront être amenés à prendre part eux-mêmes à la déconstruction des masculinités négatives et des normes sociales inégalitaires.

Le document du projet a ainsi prévu l'intégration du genre non seulement dans les activités du projet, mais aussi dans les processus de recrutement du personnel, de sélection des partenaires, dans le suivi des indicateurs de performance et dans l'élaboration du budget.

4.6.2. Facteur « b » : La prise en compte du genre, de la jeunesse et des droits de l'homme lors de la mise en œuvre du projet.

Plusieurs activités du projet ont pris en compte les dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme. On peut en citer quelques-unes :

Les cliniques juridiques mises en place sont composées de jeunes et de femmes (25 parajuristes dont 11 femmes ; 03 femmes présidentes sur les cinq cliniques) ;

Les femmes sont membres des cadres de dialogues.

Les différentes formations sur les PGES et RSE ont connu une participation de 100 participants dont 35 femmes.

Cinq plaidoyers ont été fait pour l'accès des femmes et des jeunes au foncier.

Sur les 16 membres de la coalition médiatique mise en place, figurent 3 femmes et 6 jeunes. 4 femmes et 5 jeunes sur quinze membres font partie de l'équipe topographique.

Les groupements bénéficiaires d'activités génératrices de revenus (AGR) sont composés en majorité de femmes, 70% des bénéficiaires sont des femmes.



CAMON 30

23mm f/2.45 1/14s ISO11012

Groupe de femmes bénéficiaires d'AGR à la préfecture de Forécariah

Ainsi, par exemple, l'ONG CJEDD, pour le compte du projet, a développé des AGR pour 75 femmes du district de Madinagbé, sous-préfecture de Mafirinya, préfecture de Forécariah : Après un diagnostic participatif communautaire, 75 femmes ont été sélectionnées et ont reçu un renforcement de capacités. Elles ont été regroupées en 5 groupements. Un site de 2 ha a été aménagé pour elles, avec notamment la réalisation d'un forage équipé d'un château d'eau et d'un système d'irrigation. Les femmes ont pu produire sur ce site du gombo, du maïs, des aubergines, et du piment.

Encadré n° 5 : Témoignage d'un responsable d'ONG partenaire du projet

43 femmes ont bénéficié d'un appui du projet pour réaliser des cultures maraîchères sur un site de 2 ha dans le district de Kalékalé, sous-préfecture de Tougnifili, préfecture de Boffa.

Le projet y a réalisé un forage avec adduction d'eau et procédé au défrichage, au binage et au labour du site. Les femmes y ont produit des concombres, du maïs, des aubergines et du piment. Elles se sont déclarées satisfaites du forage qui leur permet de disposer de l'eau potable car l'activité des sociétés minières voisines contribuait à polluer l'eau de la zone. Elles ont aussi été contentes d'avoir des documents de cession de leurs sites, signés par le maire et le chef du district.



Site maraîcher de la préfecture de Forécariah, sous-préfecture de Maférinya

Par ailleurs, le projet a entrepris une campagne de sensibilisation sur la promotion des femmes

dans les organes de prise de décision. Cela a eu un certain impact sur le nombre de femmes membres des Délégation Spéciales des communes urbaines des quatre préfectures concernées par le projet. La situation détaillée est donnée dans le tableau ci-après :

Tableau n° 3 : Effectif des Délégations spéciales dans les communes urbaines des 4 préfectures concernées par le projet

Les préfectures	Effectif des Délégations Spéciales des communes urbaines			
	Hommes	Femmes	Total	Taux de présence féminine
Dubrêka	9	2	11	18,18%
Boffa	8	3	11	27,27%
Coyah	7	4	11	36,36%
Forécariah	5	1	6	16,66%
Total	29	10	39	25,64%

Source : L'évaluateur

On note ainsi un taux de 25,64% de femmes membres des Délégations Spéciales des communes urbaines des quatre préfectures concernées par le projet. Ceci constitue un résultat satisfaisant.

4.6.3. Notation selon le critère genre, jeunesse et droits de l'homme

Pour le critère genre, jeunesse et des droits de l'homme, on a utilisé l'indicateur du « Coefficient genre, jeunesse et droits de l'homme » (CGJDH). Ce coefficient se décompose en deux facteurs (a, b) tels qu'indiqués ci-dessus. Il est noté sur une échelle de 1 à 6, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation de la prise en compte du genre, de la jeunesse et des droits de l'homme	Notation	Appréciation globale <ul style="list-style-type: none"> • TS : Très satisfaisant • S : Satisfaisant • MS : Modérément Satisfaisant • MI : Modérément insatisfaisant • I : Insatisfaisant
Facteur « a » : Prise en compte du genre, de la jeunesse et des droits de l'homme dans le document du projet	3/3	Très satisfaisant
Facteur « b » : Prise en compte du genre, de la jeunesse et des droits de l'homme lors de la mise en œuvre du projet	3/3	Très satisfaisant
Note globale	6/6	Très satisfaisant

Le Coefficient du genre, de la jeunesse et des droits de l'homme (CGJDH) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CGJDH = 3 + 3 = 6/6.$$

Au vu de cette note de 6/6, on peut conclure que le projet a un niveau de prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme très satisfaisant.

4.6.4. Les constats au niveau du critère du genre, jeunesse et droits de l'homme

Les constats concernant ce critère sont les suivants :

Constat n°1 : Le document du projet prévoit expressément la prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme. Il est ainsi prévu, par exemple, le renforcement des capacités des associations féminines et un plaidoyer pour un accès des femmes et des jeunes au foncier.

Constat n°2 : Une bonne proportion des activités effectivement réalisées par le projet sont en direction des femmes et des jeunes ou concernent la promotion des droits de l'homme, comme, par exemple, le développement d'activités génératrices pour les femmes.

4.7. Analyse des progrès vers les impacts du projet

L'analyse progrès vers les impacts du projet est faite à partir des facteurs d'appréciation suivants :

4.7.1. Facteur « a » : La contribution du projet à l'accès au foncier, à la gestion des ressources naturelles et à la cohésion sociale.

Des actions sont entreprises pour la préservation de l'environnement. C'est ainsi que le projet, par l'entremise de l'ONG ADAPE a procédé au reboisement de 23 ha avec du Gmelina arborea dans les localités suivantes :

- Préfecture de Forécariah, sous-préfecture de Moribayah : 4 ha ; sous-préfecture de Maférinya : 9 ha.
- Préfecture de Boffa, sous-préfecture de Toungifily : 2 ha ; sous-préfecture de Tamita : 2 ha.
- Préfecture de Coyah, sous-préfecture de Wankifong : 6 ha.

Encadré n° 6 : Témoignage d'un responsable d'ONG partenaire sur les activités de reboisement

Les visites des différents sites de reboisement du projet ont été effectués en compagnie des autorités locales et des techniciens de l'environnement (les formalités d'usage auprès des autorités et la communauté, l'identification du site, la vérification du statut du site, la vérification de la disponibilité des plants et de la main d'œuvre). 23 hectares des sites de la Basse Guinée (Coyah, Dubréka, Forécariah et Boffa) ont été reboisés avec les espèces Gmelina arborea. Il a été réalisé des actions de sensibilisation des populations et des représentants du secteur privé de la Basse Guinée sur la préservation de l'environnement face au changement climatique pour une gestion durable des ressources naturelles. Des messages clés sur des actions de sensibilisation ont été véhiculés sur les méfaits du changement climatique sur l'environnement et le bien fondé de mener des actions de reboisement

Les cadres de dialogues et les cliniques juridiques mis en place travaillent de concert pour la médiation foncière. Plusieurs différends liés au foncier sont résolus à l'amiable avec l'intervention de ces structures.

Les actions de plaidoyer menées ont eu des impacts positifs au niveau des couches vulnérables notamment les femmes et les jeunes en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière, aux opportunités économiques et leur participation aux instances de décision. Les différents obstacles coutumiers et les barrières liés à l'accès, la gestion des ressources foncières en général, en rapport avec la coutume et la loi pour les femmes et les jeunes, ainsi que les facteurs qui limitent leur participation à la gestion des ressources locales foncières sont franchis. A date, les anciennes pratiques sont nettement améliorées grâce à des nouvelles interventions qui ont permis de relever les défis par endroit en profitant des opportunités pour faciliter l'accès aux ressources foncières. Il est évident actuellement que ces couches jadis très vulnérables connaissent leur droit d'accès aux ressources foncières et des moyens de recours en cas de violation de ces droits.

Encadré n° 7 : Témoignage d'un responsable d'une société minière de la préfecture de Boffa

Le projet a diminué le nombre de conflits liés au foncier grâce à la sensibilisation des communautés et les miniers. Il a résolu des conflits entre les personnes de deux villages de la localité à cause de question de limite de terrain, ainsi que des conflits entre des travailleurs et les sociétés minières et entre les miniers et la communauté. Au total, huit conflits ont été résolus dans la localité.

4.7.2. Facteur « b » : La contribution du projet à une meilleure connaissance des textes, des lois, ainsi que des droits et devoirs du citoyen et à leur revendication pacifique.

Les actions des comités de suivi citoyen ont permis aux collectivités de s'approprier du processus de suivi des obligations fiscales, surtout la gestion transparente des redevances superficielles payées par les compagnies minières. Les informations par rapport au recouvrement sont connues ainsi que les dépenses effectuées dans les plans annuels d'investissement (PAI) ; cela a contribué à lever certains doutes et prendre des mesures concrètes pour la gestion des taxes.

Les sessions des cadres de dialogue sont des grands espaces de concertation entre tous les acteurs ; en marge de cela, ils participent et facilitent les rencontres entre les communautés, sociétés minières et l'Etat dans la résolution des conflits. Ces cadres appuient les organisations, des rencontres de médiations foncières, ces activités ont permis de gérer plusieurs limites intra et inter-villageoises pour prévenir des éventuels conflits en cas d'arrivée de nouvelles sociétés. Un autre aspect qui a marqué leur notoriété est leur participation active dans l'élaboration des nouvelles lois et politiques foncières, ceci donne un prérequis à la prise en compte des occupations des communautés dans ces nouveaux textes de lois. Leur participation à l'élaboration et à la vulgarisation du protocole de mise en œuvre des opérations de déguerpissement a été un aspect important et qui a eu un effet dans plusieurs quartiers de grand Conakry.

Actuellement, les communautés des sites extractifs connaissent leurs droits fonciers et les réclament pacifiquement auprès des autorités publiques locales et le secteur privé extractif. Cela est rendu possible par les activités des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sur les questions foncières qui sont opérationnels au niveau de toute la zone couverte par le projet.

Encadré n° 8 : Témoignage d'un responsable d'une société minière dans la préfecture de Boffa

Les communautés vivant dans les sites extractifs connaissent maintenant leurs droits fonciers car elles ont bénéficié des séries de formations et de sensibilisation sur les droits et devoirs des citoyens et les procédures de revendications pacifiques de ces droits organisées par ACORD. Présentement, plus de 75 % des personnes de la communauté connaissent leurs droits et les revendiquent pacifiquement.

Encadré n° 9 : témoignage d'un directeur préfectoral d'un ministère à la préfecture de Coyah

Aujourd'hui, dans les communautés, après le passage du projet, les revendications sont faites par la voie pacifique. Elles ont opté pour le dialogue à la place de la violence. On peut estimer la proportion à 65% les personnes qui connaissent leurs droits fonciers.

Encadré n° 10 : témoignage d'un parajuriste à la préfecture de Dubréka

Auparavant, les communautés dans les sites d'extraction ignoraient leurs droits fonciers et passaient par les violences pour les revendiquer, mais après le passage du projet, 50% de la population des zones cibles savent réclamer pacifiquement leur droit foncier auprès des autorités publiques locales et du secteur privé

Avec l'implication de toutes les parties prenantes, les droits des communautés riveraines des sites extractifs sont promus et protégés par l'Etat et le secteur privé extractif grâce à des activités de :

1°) Sensibilisation des élus locaux, des services de l'Etat en charge de la gestion foncière, des chefs traditionnels et les propriétaires terriens sur les textes juridiques nationaux et internationaux qui a abouti à une prédisposition de la protection des droits des communautés.

2°) Renforcement des moyens de suivi et de redevabilité des collectivités locales avec les services de l'Etat et les sociétés extractives concernant les modalités de partage des ressources et la solidarité active.

3°) Formation des jeunes parajuristes sur les voies de recours qui ont accompagné les communautés dans leurs réclamations des droits auprès du secteur privé et de l'Etat à travers les cliniques juridiques.

4.7.3. Facteur « c » : La mise en place des mécanismes et outils pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée pour les ménages vulnérables et exposés au risque de violence en vue de prévenir les conflits

Les cadres de dialogue gèrent les concertations sur le foncier, les cliniques juridiques et des comités de suivi citoyen sont des véritables auxiliaires de la justice et des relais communautaires en matière de consolidation de la paix, de gestion des conflits et de la cohésion sociale.



Encadré n° 11 : Témoignage d'un parajuriste à la préfecture de Dubréka

Avant, beaucoup de problème se résolvait à la justice, la gendarmerie et la police surtout les problèmes domaniaux, mais de nos jours, après le passage du projet, les communautés préfèrent gérer les problèmes en famille ou chez les sages.

Les parajuristes des cliniques juridiques sont des véritables auxiliaires de la justice et des relais communautaires. Leurs interventions ont une double importance, non seulement les frais liés à la gestion des conflits sont nettement réduits, mais aussi les services de la justice sont épargnés de certains cas des conflits qui peuvent être gérés à l'amiable.

Les cliniques attirent d'autres intervenants ; c'est le cas du voyage d'étude effectué par les cliniques juridiques de la Guinée Forestière à Coyah.

La collaboration entre les cliniques, les cadres de dialogue, les comités de suivi citoyen avec les services techniques de l'Etat et l'administration locale constituent une parfaite synergie dans la consolidation de la paix.

La démarche participative d'élaboration des plans fonciers et la charte foncière avec la direction nationale des domaines et du cadastre et les services techniques, accompagnée par la mise en place des Guides référentiels continuent de renforcer une base solide d'apprentissage permettant aux agents d'élaborer les plans fonciers et la charte foncière. Le processus a engendré une prise de conscience sur les enjeux de sécurisation foncière et d'urbanisation amenant les commissions foncières et les communautés à prendre conscience et à s'impliquer activement dans la sensibilisation pour prévenir les conflits liés à la délimitation lors de la collecte des données pour la réalisation des plans fonciers.

La mise à la disposition du centre national d'observation et de surveillance environnementale du ministère, des drones et leur renforcement de capacités, leur permet aujourd'hui, de manipuler ces appareils pour la protection de l'environnement et la cartographie, et de transférer ces compétences au niveau des services techniques à la base,

4.7.4. Notation selon le critère des progrès vers les impacts

Pour le critère des progrès vers les impacts, on a utilisé l'indicateur du « Coefficient d'impact » (CI). Ce coefficient se décompose en trois facteurs (a, b, c) tels qu'indiqués ci-dessus. Il est noté sur une échelle de 1 à 6, et se calcule ainsi qu'il suit :

Les facteurs d'appréciation des progrès vers les impacts du projet	Notation	Appréciation globale <ul style="list-style-type: none">• TS : Très satisfaisant• S : Satisfaisant• MS : Modérément Satisfaisant• MI : Modérément insatisfaisant• I : Insatisfaisant
---	-----------------	--

Facteur « a » : La contribution du projet à l'accès au foncier, à la gestion des ressources naturelles, à la paix, à la sécurité et à la cohésion sociale.	1,5/2	Satisfaisant
Facteur « b » : La contribution du projet à la gestion des conflits, à la connaissance des textes, des lois, ainsi que des droits et devoirs du citoyens.	1,5/2	Satisfaisant
Facteur « c » : Contribution du projet à la mise en place de mécanismes et outils de gouvernance foncière et environnementale	2/2	Très satisfaisant
Note globale		

Le Coefficient d'impact (CI) s'obtient ainsi qu'il suit :

$$CI = 1,5 + 1,5 + 2 = 5/6.$$

Au vu de cette note de 5/6, on peut conclure que le projet a un niveau satisfaisant de progrès vers les impacts attendus.

4.7.5. Les constats au niveau du critère des progrès vers les impacts

Constat n°1 : Le projet a contribué à améliorer l'accès au foncier, à la gestion des conflits, à la paix et à la cohésion sociale par des actions de plaidoyer, de conciliation et de formation.

Constat n°2 : Le projet a contribué à une meilleure connaissance des textes, des lois, ainsi que des droits et devoirs du citoyen et à leur revendication pacifique par des mécanismes inclusifs de dialogue et de concertation communautaire sur les questions foncières.

Constat n°3 : Le projet a contribué à la mise en place des mécanismes et outils pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée pour les ménages vulnérables et exposés au risque de violence en vue de prévenir les conflits.

Il est à noter que le projet étant clôturé juste avant l'évaluation finale, certains impacts seront plus visibles à moyen et long terme sur les bénéficiaires.

V- LES PRINCIPALES CONTRAINTES RENCONTREES

Les principales contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

1°) Le retard observé dans la mise en œuvre du projet dû à la lenteur administrative dans le processus de recrutement de l'équipe du projet et le décaissement.

2°) La faible disponibilité de l'expertise locale sur les questions foncières et de l'urbanisme a engendré un retard dans le recrutement des consultants et la mise en œuvre de certains livrables.

3°) La modification du livrable « Révision du Code Foncier et Domanial » pendant la mise en œuvre à cause de l'inexistence de la Politique Foncière Nationale, parce que la révision du Code est assujettie à l'élaboration de la Politique Foncière Nationale. Il a fallu d'abord entamer le processus d'élaboration de cette politique qui a abouti à l'avant-projet de la dite politique avant d'entreprendre la révision du code.

4°) Le remaniement/mutation de certains chefs de services au niveau des ministères partenaires qui étaient pris comme points focaux du projet. Il a fallu identifier d'autres points focaux devant servir d'interlocuteurs du projet.

5°) L'insuffisance de maîtrise de textes par certains acteurs de la gestion foncière.

6°) La réticence de certains exécutifs communaux à la mise à disposition des informations aux membres des comités de contrôle citoyen.

7°) La difficulté d'accès à certaines sociétés minières pour la collecte des informations sur les redevances.

VI- LES LECONS APPRISES

Les principales leçons apprises suite à la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

1°) Le processus d'élaboration du Guide de mise en œuvre des déguerpissements a favorisé les concertations entre les parties impliquées, ce qui a permis de préciser leurs rôles respectifs et de préconiser une marche à suivre plus coordonnée, partagée, séquencée et plus respectueuse des droits humains.

2°) L'approche participative des cadres de dialogue et des cliniques juridiques mis en place a engendré une synergie d'action entre les membres des communautés, les tribunaux et les justices de paix dans la résolution pacifique des différends fonciers dans la zone du projet.

3°) L'implication active des cliniques juridiques, véritables auxiliaires de la justice et relais communautaire dans la médiation foncière, contribue à diminuer considérablement le nombre de plaintes au niveau de la justice.

4°) La transparence dans la gestion des redevances minières favorise une bonne collaboration entre les acteurs et contribue à la réduction des conflits dans les communautés riveraines.

5°) L'implication des cliniques juridiques dans la gestion des conflits contribue au maintien de la cohésion sociale et réduit considérablement les dépenses liées à la justice.

6°) Les cliniques juridiques jouent un grand rôle de relais communautaires et permettent un rapprochement de la justice des justiciables.

7°) La tenue des sessions de concertations des cadres de dialogue a permis de renforcer les relations entre les sociétés minières et les communautés et mettre en place des stratégies et de nouveaux plans de gestion commune des espaces au niveau des zones d'exploitation.

VII- LES BONNES PRATIQUES

Les principales bonnes pratiques tirées de la mise en œuvre du projet ont été les suivantes :

- 1°) Faire émerger et développer des mécanismes endogènes de gestion des conflits fonciers.
- 2°) Promouvoir la synergie d'action entre les structures qui composent le cadre de dialogue.
- 3°) Décloisonner les relations entre les services techniques déconcentrés et développer leur collaboration.
- 4°) Les missions conjointes avec les partenaires étatiques sur le terrain, la tenue des instances de gouvernance (Coordination, CTS et Copil) permettent de faire des débats contradictoires, de partager les forces les faiblesses et de proposer des pistes de solutions.
- 5°) La désignation des points focaux au niveau des ministères favorise l'appropriation du projet par la partie nationale.
- 6°) Le projet a engendré une synergie d'action avec la plateforme multi-acteurs, la FAO et l'Etat pour appuyer l'élaboration de la Politique Foncière Nationale.
- 7°) La mise en œuvre conjointe du projet conformément au mandat de chaque structure membre favorise plus d'impact.

VIII- LES CONCLUSIONS

Les principales conclusions issues de la mise en œuvre du projet sont les suivantes :

8.1. Conclusion générale

L'appréciation globale du projet « Gouvernance foncière et environnementale », en prenant en compte les sept (7) critères d'évaluation considérés, chaque critère étant noté sur une échelle de 1 à 6, est satisfaisant (S) avec une note de 5,07/6. Cette performance est satisfaisante sur une échelle allant de très satisfaisante (TS) ; à satisfaisante (S) ; modérément satisfaisante (MS) ; modérément insatisfaisante (MI) ; insatisfaisante (I) ; et très

insatisfaisante (TS). Cette performance satisfaisante, telle que cela ressort dans le tableau ci-dessous, l'est au niveau de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience, de la durabilité, du genre, de la jeunesse, des droits de l'homme, et des progrès vers l'impact.

Tableau n° 4 : Appréciation globale du projet

Facteurs d'appréciation du projet	Notation	Appréciations
Critère de la pertinence	6/6	Très Satisfaisant (TS)
Critère de la cohérence	4,5/6	Satisfaisant (S)
Critère de l'efficacité	5/6	Satisfaisant (S)
Critère de l'efficience	4/6	Satisfaisant (S)
Critère de la durabilité	5/6	Satisfaisant (S)
Critère du genre, jeunesse et droits de l'homme	6/6	Très Satisfaisant (TS)
Critère des progrès vers l'impact	5/6	Satisfaisant (S)
Appréciation globale tout critères confondus	5,07/6	Satisfaisant (S)

8.2. Conclusions spécifiques par critère

1°) Conclusion C1 : La pertinence : Le projet a un niveau de pertinence très satisfaisant, avec une note de 6/6 : Le processus de formulation a été participatif et inclusif. Il est en cohérence avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES). Il est en harmonie avec le Programme de référence intermédiaire (PRI) 2022-2025. Il s'inscrit dans les Effets 1 et 2 de l'UNDAF et les ODD 2, 5, 11, 13, 15, 16 et 17. Il intervient dans une zone en proie à des conflits récurrents liés au foncier et met l'accent sur la gestion et la prévention des conflits en lien avec la gestion des ressources naturelles et le foncier. Le choix du public cible et de la zone du projet a été pertinent. La Théorie de changement est pertinente en décrivant notamment les changements successifs qui conduisent à l'objectif final du projet.

Conclusion C2 : La cohérence : Le projet a un niveau de cohérence satisfaisant, avec une note de 4,5/6. Le projet est en complémentarité avec d'autres projets de PBF, du PNUD, d'ONU Habitat, de la FAO et d'autres PTF. Il y a une cohérence entre l'objectif du projet, les résultats attendus et les indicateurs de suivi-évaluation qui sont tous SMART.

Conclusion C3 : L'efficacité : Le projet a un niveau d'efficacité satisfaisant, avec une note de 5/6. Le taux d'exécution des activités et d'obtention des résultats a été de 100%. Le taux d'atteinte des cibles de 24 indicateurs qui ont pu être renseignés a été 102,3%. On note ainsi que cinq cadres de dialogue et de concertation communautaires ont été mis en place ou redynamisés dans les localités de Boffa, Coyah, Dubréka, Forécariah et Conakry. Cinq cliniques juridiques ont été mises en place et formées, composée de 25 parajuristes dont 11 femmes dans la zone du projet. Quatre comités de suivi et de contrôle citoyen ont été redynamisés et formés dans les préfectures de Forécariah, Dubréka, Boffa et Coyah. Toutes ces structures sont opérationnelles sur le terrain dans la gestion des conflits et la promotion des droits des communautés.

Conclusion C4 : L'efficience Le projet a un niveau d'efficience satisfaisant, avec une note de 4/6. L'indice d'efficience du projet qui rapporte le taux d'exécution technique ou taux d'exécution des activités au taux d'exécution financière est très satisfaisant. Le taux de réalisation des activités est à 100%, tandis que le taux d'exécution financière est à 95,64%. Cependant, l'équipe du projet a été mis en place avec du retard et on a dû prolonger le projet

de six mois pour permettre de terminer toutes les activités. Les procédures administratives et comptables ont été respectées. C'est ainsi qu'un audit comptable et financier a été réalisé au niveau d'ONU Habitat.

Conclusion C5 : La durabilité : Le projet a un niveau de prise en compte de la dimension durabilité satisfaisant, avec une note de 5/6. Des outils et instruments ont été mis au point avec le concours du projet pour le court, moyen et le long termes. Il s'agit notamment de la politique nationale foncière, des cadres de dialogues et des cliniques juridiques. La partie nationale s'est impliquée et appropriée du projet. Le projet a développé un important travail de renforcement des capacités pour les parajuristes des cliniques juridiques, les agents des ministères et les populations bénéficiaires dont les effets se feront sentir dans le court, moyen et long termes. Le projet a eu des effets catalytiques en générant d'autres financements comme ceux de la FAO, du PNUD et du Danemark.

Conclusion C6 : Le genre, la jeunesse et les droits de l'homme : Le projet a un niveau de prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme très satisfaisant, avec une note de 6/6. Le document du projet prévoit expressément la prise en compte des dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme. Une bonne proportion des activités réalisées par le projet va en direction des femmes et des jeunes ou concernent la promotion des droits de l'homme, comme, par exemple, le développement d'activités génératrices pour les femmes. Ainsi, par exemple, les cliniques juridiques mises en place sont composées de jeunes et de femmes (25 parajuristes dont 11 femmes ; 03 femmes présidentes sur les cinq cliniques). Par ailleurs, l'ONG CJEDD, pour le compte du projet, a développé des AGR pour 75 femmes du district de Madinagbé, sous-préfecture de Mafirinya, préfecture de Forécariah.

Conclusion C7 : Les progrès vers l'impact : Le projet a une performance satisfaisante concernant les progrès vers l'impact, avec une note de 5/6. Le projet a contribué à améliorer l'accès au foncier, à la gestion des conflits, à la paix et à la cohésion sociale par des actions de plaidoyer, de conciliation et de formation. Le projet a contribué à une meilleure connaissance des textes, des lois, ainsi que des droits et devoirs du citoyens et à leur revendication pacifique. Ainsi, selon les populations bénéficiaires, 65 à 75% des personnes résidentes dans la zone du projet connaissent leurs droits fonciers et les revendiquent pacifiquement. Ils affirment, par ailleurs, que le nombre des conflits a baissé, suite à l'action des cliniques juridiques et des cadre de dialogue. Le projet a contribué à la mise en place des mécanismes pour une gouvernance foncière responsable et sécurisée en vue de prévenir les conflits.

IX- LES RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations pour la consolidation des acquis et améliorer la suite des interventions d'ONU Habitat, du PNUD, de PBF et du Gouvernement sont les suivantes :

1°) Planifier et mobiliser à temps les ressources et les travaux d'identification des sites de reboisement pour éviter tout désagrément pouvant porter préjudice à l'allure des activités de reboisement.

2°) Assurer une parfaite implication des services déconcentrés de l'environnement au processus de reboisement ;
- Planifier l'identification des sites à temps ;

- Prévenir les conflits fonciers intra et intercommunautaires.

3°) Un suivi régulier de l'application du contenu du Guide de déguerpissement et des recommandations issues du processus par les services compétents, soutenu par les textes au niveau national, pourrait améliorer davantage les opérations futures de déguerpissement.

4°) L'Etat doit procéder à une mobilisation des fonds additionnels auprès des partenaires pour finaliser l'élaboration de la politique foncière nationale enclenchée dont le processus continue après le projet.

5°) Mettre à l'échelle les cliniques juridiques et les doter de documents officiels afin de les rendre plus efficaces et leur permettre de réduire le nombre de dossiers liés aux conflits fonciers au niveau des tribunaux.

6°) Le département de tutelle, notamment le ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, doit poursuivre le renforcement de capacités des commissions foncières pour leur permettre d'être davantage opérationnelles.

7°) Procéder à la mise en place des mécanismes de dialogue et de concertation communautaires sur toute l'étendue du territoire nationale sous le leadership de l'Etat.

8°) Encourager la mise en place des outils de planification et de sécurisation foncière comme les plans fonciers sous le lead de l'Etat.

9°) Procéder à la consolidation des acquis dans les localités bénéficiaires et la duplication du projet de Gouvernance foncière dans d'autres localités qui n'en ont pas bénéficié.

ANNEXES

Annexe n°1 : Liste des documents consultés

- 1°) Le Plan National de Développement économique et social (PNDES) ; 2021 ; gouvernement de la Guinée.
- 2°) Programme de référence intermédiaire (PRI) ; 2022 ; Gouvernement de la Guinée.
- 3°) Objectifs de Développement Durable (ODD) ; 2019 ; ONU.
- 4°) Document du projet « Gouvernance foncière et environnementale » ; 2022 ; ONU Habitat.
- 5°) Etude de référence du projet « Gouvernance foncière et environnementale » ; 2022 ; ONU Habitat.
- 6°) Etude de perception du projet « Gouvernance foncière et environnementale » ; 2024 ; ONU Habitat.
- 7°) Rapport bilan d'activités annuel 2022 du projet « Gouvernance foncière et environnementale » ; 2022 ; Projet « Gouvernance ».
- 8°) Rapport bilan d'activités annuel 2023 du projet « Gouvernance foncière et environnementale » ; 2023 ; projet 3gouvernance ».
- 9°) Rapport bilan d'activités semestriel 2024 du projet « Gouvernance foncière et environnementale » ; 2024 ; Projet « Gouvernance ».

Annexe n°2 : Liste des personnes rencontrées

Noms et prénoms	Structures et fonctions	Contact
Au niveau de Conakry		
Martin Kolie	Coordonnateur du projet gouvernance	00224 628 49 35 54
Touré Kolly	Chargé de projet au PNUD	00224 628 62 62 49
Konsa Camara	Chargé de programme gouvernance et sécurité humaine au PNUD	00224 628 38 25 28
Kaman Koulémou	Chargé de projets à ACORD	00224 623 55 95 45
Ibrahima Barry	Coordonnateur PBF, responsable de la coordination des fonds de PBF en Guinée	00224 622 91 27 90
Diouldé Boly	A Administrateur Financier PBF	00224 622 91 33 32
Ibrahim Sory Diallo	Directeur général du bureau de stratégie et de développement au Ministère de l'urbanisme	00224 621 23 18 04
Mohamed lamine Bangoura	Chef de cabinet au ministère de l'urbanisme	00224 622 25 22 15
Fodé Moussa Souma	DN de la DOCAD au ministère de l'urbanisme	00224 55 01 62

Alexis Kognan Zoumanigui	Chef de section et point focal à la DOCAD	00224 620 28 08 94
Barry Abdou Amidy	Chef de division des domaines à la DOCAD	00224 622 54 94 94
Diallo Mamadou Dian	Chef de division cadastre à la DOCAD	00224 27 27 31
Lassana Condé	Consultant juriste	00224 621 65 58 27
Aïssata N'Diaye	Chargée d'étude à la DOCAD	00224 622 81 20 00
Abdoulaye Diallo	Chargé d'étude à la DOCAD	00224 620 39 71 28
Kaba Touré	CS/GF à la DOCAD	00224 622 36 64 24
Sanifo Touré	CS/DPE à la DOCAD	0224 620 66 56 19
Kolkol Nyambalanou	Chargé d'étude à la DOCAD	00224 623 18 83 12
Camara Mohamed Boudaba	Chef de section DP à la DOCAD	00224 625 51 87 98
Koï Koï Bilivogui	Chargé d'étude à la DOCAD	00224 625 72 22 08
Fabely Koundouno	Chef de division plan foncier à la DOCAD	00224 622 04 27 96
Mamadou Dian Diallo	Chargé d'étude au ministère de la promotion féminine	00224 620 20 34b37
Koumandjan kéita	DG du Bureau de stratégie et de développement au ministère de la promotion féminine	00224 627 27 32 63
Mamady Kourouma	Responsable de l'Association des jeunes guinéens pour le développement social, économique et sportif	00224 628 12 40 45
Elie Fata Leno	Chargé de projet à la CJEDD	622 15 48 42
Alphonse Yombouno	Directeur exécutif de ADAPE	620 43 82 67
Au niveau de la Préfecture de Coyah		
Camara Abdoukaye II	Point focal clinique juridique	00224 620 41 59 95
Sita sakko	Sage de Manéah	00224 621 25 20 49
Ousmane karamoko Camara	Cadre de dialogue	00224 620 06 5é 52
Alsény bangoura	Président du cadre de dialogue	00224 621 39 50 64
Moussa Mara	Vice-président du cadre de dialogue	Maramoussa224@gmail.com
Maciré Bangoura	Président de la clinique juridique	Macireb95@gmail.com
Ousmane Mafering Soumah	Parajuriste de Coyah	mavuscoplan@gmail.com
Oumar soumah	Cadre de dialogue	souowreva@gmail.com
Ferdinand BANGOURA	Chargé d'études de pistes rurales à la Direction Préfectorale de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)	-
Alpha CAMARA	Chargé d'études à la Direction Préfectorale de	

	l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE)	
Moussa CAMARA	Directeur Préfectoral de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables	
Ibrahima KOUROUMA	Chargé d'études à la Direction Préfectorale des Mines et Carrières	
Yamoussa CAMARA	Coordinateur des opérations minières auprès de la carrière Khalo	
Ibrahima MANSARE	Chargé d'études à la Direction Préfectorale de l'Environnement et du Développement Durable	
Focus Group de 15 hommes	Coyah	
Focus group de 15 femmes	Coyah	
Focus group de 15 jeunes	Coyah	
Personnes rencontrées à la préfecture de Dubréka		
Eugénie Loua	Parajuriste-Présidente	625 51 80 57
Adama Djihada Sylla	Membre de la clinique juridique	622 86 34 66
Aïssata Mauma Soumah	Présidente di cadre de dialogue	621 32 68 96
Daouda Camara	Cadre de dialogue	623 61 28 64
Yossé Soumah	Parajuriste	624 24 76 50
Alseny Mansaré	Parajuriste	628 34 94 16
Tamba Sékou Kamano	Parajuriste	620 21 79 23
Sacko Salifou	Chef d'opération SERPRECA	
MANSARE Mohamed Saïd	Responsable des jeunes de Terset	
Focus group de 15 femmes	Dubréka	
Focus group de 15 hommes	Dubréka	
Focus group de 15 jeunes	Dubréka	
BALDE Alhassane	Point focal ONU-Habitat	

Mamadou Madiou Diallo	Directeur préfectoral promotion féminine de l'enfance et des personnes vulnérables	
El hadj SOUMAH	Kountigui de Dubréka	
CONTE El hadj Aboubacar Ousmane	1 ^{er} Imam de Dubréka	
Ousmane Keita	Responsable des mines et carrières	
Personnes rencontrées à Boffa		
Camara Hamidou	Directeur des mines par intérim et Chargé de relations communautaires et du contenu local	
CAMARA Prénom : Imam Sankounba Lakhta	Membre du bureau des sages	
Camara Sana	Chef section de l'urbanisme et de l'habitat	
Dodé Makinsy	Président de la clinique juridique.	
Toupou Pema	Directeur Préfectoral de l'environnement et de développement rural	
Camara Ibrahima	porte-parole du focus groupe des hommes	
Focus group des femmes	Boffa	
Sylla Salifou	Président du cadre de dialogue	
Personnes rencontrées à la préfecture de Forécariah		
Abdoulaye Conté	Comité du suivi citoyen	625 31 55 72
Mamadou Sylla	Parajuriste	624 72 31 92
Morciré Camora	Démarcheur	625 74 18 09
Fodé Camara	Coutumier	622 52 45 39
Fatoumata Diallo	Parajuriste	625 09 17 39
Amara Sylla	Enseignant	
Maciré Touré	Présidente des femmes	
Mamadouba SANKHON	Président du district	

Elhadj BANGOURA	Alsény	Imam	
Youssouf SANKHON		DG adjoint société minière	
Kerfalla TOURE		Président d'ONG	
Ibrahima Kalil SOUMAH		Président du cadre de dialogue	
Thierno Aliou DIALLO		Chef section habitat	
Fana Touré		Ingénieur Agronome DPAAE	
Mamadou Sylla		Président du Clinique Juridique	
Mamadouba Sidibé		Ingénieur chargé d'Etude Assistant du Directeur des Mines.	
Sékou Camara		Directeur Préfectoral de l'Environnement et le Développement durable.	
Bangaly DIALLO		Consultant foncier rural	
Morciré Camara		Démarcheur	
Aïcha Bangoura		Promotion Féminine et l'enfance	
Ibrahima CISSE		Substitut du procureur	

Annexe n°3 : Les guides d'entretiens

Guide d'entretien pour les ministères au niveau central et au niveau régional

Questions transversales

Quelles ont été les principales étapes de la formulation du projet ?

Est-ce que l'Etat et les ministères ont été impliqués dans la formulation du projet ?

Quels ont été les organes de pilotages du projet (CTS, COPIL, Coordination etc.) ? Les forces et faiblesse ?

Quels ont été les principales contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet ?

Quelles sont les évidences attestant que le projet a pris en compte les dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme ?

Quelles ont été les principales bonnes pratiques ?

Quelles ont été les principales leçons apprises ?

Quelles peuvent être les principales recommandations ?

Questions concernant la pertinence

- Le projet était-il pertinent pour traiter les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ?
- En cas de changements contextuels importants, les objectifs et l'approche du projet sont-ils restés pertinents ?
- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de la consolidation de la paix dans le pays au moment de sa conception ? La pertinence a-t-elle été maintenue tout au long de la mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure le projet répond-il au mandat de consolidation de la paix de l'ONU et aux cibles des ODD, en particulier l'ODD 16 ?
- Le projet était-il adapté aux besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires ?
 - Ont-ils été consultés lors de la conception et impliqués dans la mise en œuvre du projet ?
 - La théorie du changement du projet a-t-elle clairement formulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire le changement souhaité ? La théorie du changement était-elle fondée sur des éléments probants ?
- Dans quelle mesure le projet s'inscrit-il dans les priorités nationales, sectorielles et locales ? Quelles ont été les principales évolutions du contexte d'intervention et dans quelle mesure/comment le projet s'est-il adapté ? Quels interlocuteurs ? Question par facteurs
- Dans quelle mesure les activités et les interventions permettent-elles d'atteindre les résultats et les objectifs attendus du programme ?
- Dans quelle mesure le projet participe-t-il à l'atteinte des objectifs du Plan de développement de la Guinée ?
- Dans quelle mesure le projet a adopté une approche participative lors de la conception et de la mise en œuvre, incluant les parties prenantes et les groupes cibles ?

Guide d'entretien pour le PNUD, l'ONU-Habitat et le PBF

Questions transversales

- Quelle a été la modalité de mise en œuvre utilisée pour le projet : Exécution nationale (NIM) ou exécution directe (DIM) ? Quels ont été les avantages et les inconvénients de la modalité utilisée ?
- Quelles ont été les principales étapes du processus de formulation du projet ; quelles ont été les entités qui y ont participé ?
- Quels ont été les principales contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet ?
- Quelles sont les évidences attestant que le projet a pris en compte les dimensions genre, jeunesse et droits de l'homme ?
- Quelles ont été les principales bonnes pratiques ?

- Quelles ont été les principales leçons apprises ?
- Quelles peuvent être les principales recommandations ?

Questions sur le budget du projet et la gestion financière

- Est-ce des audits comptables et financiers ont été réalisées et quelles en sont les conclusions ?
- Quelles ont été les budgets mobilisés et exécutés du projet ?

Tableau n°1 : Mobilisation des ressources financières

Budget prévisionnel du projet	Budget mobilisé	Taux de mobilisation
ONU Habitat		
PNUD		
ACORD		
Gouvernement		
Total		

Tableau n°2 : Exécution financière du projet

Budget prévisionnel du projet	Budget dépensé	Taux d'exécution financière
ONU Habitat		
PNUD		
Gouvernement		
ACORD		
Total		

Questions sur l'efficience du projet

- Dans quelle mesure la dotation en personnel, la planification et la coordination globale du projet (y compris le consortium d'exécution et avec les parties prenantes) ont-elles été efficaces ? Les fonds du projet ont-ils été versés en temps opportun ? Les activités ont-elles démarré au moment indiqué ?
- Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet, y compris les achats, le nombre de partenaires d'exécution et d'autres activités, a-t-elle été efficace et fructueuse ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il recueilli et utilisé des données pour suivre les résultats ? Dans quelle mesure les données mises à jour ont-elles été utilisées efficacement pour gérer le projet ?
- Y a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet ? Ces retards ont-ils créé des occasions manquées de saisir les occasions urgentes de consolidation de la paix ?
- Dans l'ensemble, le projet a-t-il fourni un bon rapport qualité-prix ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement et de façon optimale ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il assuré des synergies au sein des différents programmes des organismes des Nations Unies et d'autres organismes d'exécution et donateurs ayant le même type de portefeuille ?

- Dans quelle mesure les ressources humaines, financières et matérielles sont-elles adaptées aux besoins du projet et disponibles en temps voulu, pour permettre un ratio coût/efficacité optimal ?
- Le taux d'exécution technique est-il en adéquation avec le taux d'exécution financière (Rationalité dans l'utilisation des ressources financières) ?
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles permis l'exécution du projet dans les délais prévus ?
- Les procédures de reportages sont-elles suivies ?
- Les procédures administratives et comptables sont-elles respectées ?
- Les fonds du projets sont-ils disponibles effectivement ?
- Des audits comptables et financiers ont-ils été réalisés ?
- Les opinions de ces audits sont-elles positives ?
- Quels ont été les principaux défis rencontrés ?

Questions sur les impacts

- Est-ce que le projet a contribué à améliorer le dialogue entre les agriculteurs ; les éleveurs et les pêcheurs, les sociétés d'exploitation des mines et des carrières ?
- Est-ce que le projet a contribué à ce qu'il y ait moins de conflits liés au foncier, à l'exploitation ou à la gestion de l'environnement, ou bien à résoudre ces conflits ?
- Est-ce que des mécanismes ont été mis en place pour la gestion des ressources naturelles et la résolution des conflits, et est-ce ces mécanismes ont bien fonctionné ?
- Est-ce que le projet a contribué à améliorer la cohésion sociale et la paix dans les communautés ? Si oui, comment ?
- Est-ce que les communautés vivant dans les sites d'extraction connaissent leurs droits fonciers et les revendiquent pacifiquement auprès des autorités publiques locales et du secteur privé ?
- Est-ce que la collaboration et le partenariat économique responsable entre les entreprises extractives et les communautés sont renforcés dans les zones cibles ?
- Est-ce que les communautés cibles améliorent leur planification urbaine et développent des politiques de développement local qui atténuent les conflits ?
- Les impacts émergents du projet sont-ils intégrés dans les politiques, la législation, le budget, etc. du pays ?
- Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?

- Les capacités internes des acteurs de mise en œuvre, y compris les organisations de la société civile, étaient-elles suffisantes pour garantir une approche continue et sensible aux conflits ?
- Disposer d'un processus continu de suivi du contexte et d'un système de suivi-évaluation pour suivre les imprévus.
- Dans quelle mesure le projet est-il aligné au contexte international ?
- Dans quelle mesure le projet est-il adapté aux principaux objectifs et priorités de l'UNDAF, du PNUD, d'ONU Habitat, du PBF et aux ODD ?
- Est-ce que le cadre logique est cohérent ?
- La théorie du changement du projet est-elle toujours plausible ?

**Guide d'entretien pour les enquêteurs à administrer aux bénéficiaires
(Sociétés minières, leaders religieux et coutumiers, populations
bénéficiaires : Femmes, hommes, jeunes)**

Identification des personnes enquêtées

- Date de l'enquête :
- Préfecture de résidence de l'enquêté :
- Nom et prénoms de l'enquêté :
- Age de l'enquêté :
- Sexe de l'enquêté :
- Fonction ou Activité principale de l'enquêté :

I - Questions concernant les effets et impacts du projet

1.1) Est-ce que le projet a contribué à améliorer le dialogue entre les agriculteurs ; les éleveurs et les pêcheurs, les sociétés d'exploitation des mines et des carrières ? Si oui, comment ? Les mécanismes employés ?

1.2) Est-ce que le projet a contribué à ce qu'il y ait moins de conflits liés au foncier, à l'exploitation ou à la gestion de l'environnement, ou bien à résoudre ces conflits ? Si oui, combien de conflits en moins ? Combien de conflits résolus ?

1.3) Est-ce que des mécanismes ont été mis en place pour la gestion des ressources naturelles et la résolution des conflits, et est-ce ces mécanismes ont bien fonctionné ?

1.4) Est-ce que le projet a contribué à améliorer la cohésion sociale et la paix dans les communautés ? Si oui, comment ?

1.5) Est-ce que les communautés vivant dans les sites d'extraction connaissent leurs droits fonciers et les revendiquent pacifiquement auprès des autorités publiques locales et du secteur

privé ? Si oui, quelle est proportion des personnes de la communautés qui connaissent leurs droits et les revendiquent ?

1.6) Est-ce que la collaboration et le partenariat économique responsable entre les entreprises extractives et les communautés sont renforcés dans les zones cibles ?

1.7) Est-ce que les communautés cibles améliorent leur planification urbaine et développent des politiques de développement local qui atténuent les conflits ?

II - Questions concernant la durabilité

2.1) Est-ce que vous avez été impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des activités du projet ?

2.2) Est-ce que les mécanismes de gestion du foncier et de l'environnement vont perdurer après le projet ? Si oui, comment ?

2.3) Est-ce que vous avez bénéficié de sensibilisation et de renforcement de capacités de la part du projet ? Si oui, dans quel domaine ?

III - Questions concernant le genre et les jeunes

3.1) Est-ce que projet a développé des activités pour les femmes ? Si oui, lesquelles ? Si oui à combien de femmes ? Si oui quels bénéfices les femmes en ont tiré ?

3.2) Est-ce que le projet a développé des activités pour les jeunes ? Si oui, lesquelles ? Si oui à combien de jeunes ? Si oui quels bénéfices les jeunes en ont tirés ?

IV - Questions concernant la pertinence

4.1) Est-ce que le projet a répondu aux besoins prioritaires :

- Des sociétés minières ?
- Des population ?
- Des leader religieux et coutumiers ?

4.2) Le projet était-il pertinent pour traiter les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ?

4.3) Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de la consolidation de la paix dans les communautés au moment de sa conception ? La pertinence a-t-elle été maintenue tout au long de la mise en œuvre ?

Annexe n°4 : La matrice d'évaluation

- La démarche méthodologique qui sera utilisée pour atteindre les objectifs est résumée dans le tableau ci-après appelé « Matrice d'évaluation ». Cette Matrice comprend, entre autres :
- Les critères d'évaluation ;
- Les facteurs d'appréciation des critères ;
- Les indicateurs utilisés ;
- Les questions évaluatives,
- Les méthodes de collecte de données ;
- Les méthodes d'analyse ;
- Les sources d'informations

Critères d'évaluation	Facteurs d'appréciation des critères	Indicateurs	Questions évaluatives	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse	Sources
Analyse de la pertinence et réactivité du projet	Facteur « a » : Alignement au contexte local et national/priorités nationales	Le Coefficient de pertinence (CP). Il s'obtient ainsi qu'il suit : $CP = a + b + c = \text{ou} < 6$	<ul style="list-style-type: none"> Le projet était-il pertinent pour traiter les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans l'analyse du conflit ? En cas de changements contextuels importants, les objectifs et l'approche du projet sont-ils restés pertinents ? Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de la consolidation de la paix dans le pays au moment de sa conception ? La pertinence a-t-elle été maintenue tout au long de la mise en œuvre ? Dans quelle mesure le projet répond-il au mandat de consolidation de la paix de l'ONU et aux cibles des ODD, en particulier l'ODD 16 ? Le projet était-il adapté aux besoins et aux priorités des groupes cibles/bénéficiaires ? <ul style="list-style-type: none"> Ont-ils été consultés lors de la conception et impliqués dans la mise en œuvre du projet ? La théorie du changement du projet a-t-elle clairement formulé des hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet devrait produire le changement souhaité ? La théorie du changement était-elle fondée sur des éléments probants ? Dans quelle mesure le projet s'inscrit-il dans les priorités nationales, sectorielles et locales ? Quelles ont été les principales évolutions du contexte d'intervention et dans quelle mesure/comment le projet s'est-il adapté ? Quels interlocuteur ? Question par facteurs Dans quelle mesure les activités et les interventions permettent-elles d'atteindre les résultats et les objectifs attendus du programme ? Dans quelle mesure le projet participe-t-il à l'atteinte des objectifs du PNDES (Plan National de développement Economique et Social de la Guinée) ? Dans quelle mesure le projet a adopté une approche participative lors de la conception et de la mise en œuvre, incluant les parties prenantes et les groupes cibles ? Dans quelle mesure le projet est-il aligné au contexte international ? 	Exploitation documentaire	Synthèse et triangulation Des informations collectées	Document du projet
	Facteur « b » : Alignement au contexte international		Entretien les ministères concernés par le projet	Analyse des performance selon les facteurs d'appréciation	Rapport d'activités du projet	
	Facteur « c » Pertinence du cadre logique et de la théorie de changement		Entretien avec ACORD Guinée	Le plan de développement de la Guinée		
			Entretien avec le PNUD, ONU Habitat et PBF	Affectation d'une note par critère et facteur d'appréciation	Comptes rendus des entretiens	
			Entretien avec l'équipe de mise en œuvre du projet	Identification des principaux constats et conclusion		

Critères d'évaluation	Facteurs d'appréciation des critères	Indicateurs	Questions évaluatives	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse	Sources
			<ul style="list-style-type: none"> Dans quelle mesure le projet est-il adapté aux principaux objectifs et priorités de l'UNDAF, du PNUD, d'ONU Habitat, du PBF et aux ODD ? Est-ce que le cadre logique est cohérent ? La théorie du changement du projet est-elle toujours plausible ? 			
Analyse de la cohérence du projet	Facteur « a » : Cohérence interne	<p>1°) Le Coefficient de cohérence (CC). Il s'obtiendra ainsi qu'il suit :</p> $CC = a + b = \text{ou} < 6$ <p>2°) Coefficient de cohérence interne (CCI)</p> $CCI = a/3$ <p>3°) Coefficient de cohérence externe (CCE)</p> $CCE = b/3$	<ul style="list-style-type: none"> Les interventions au sein du projet et entre les agences étaient-elles cohérentes ? L'intervention s'intègre-t-elle dans d'autres interventions menées dans le cadre du financement du PBF (cohérence interne), par d'autres organisations/partenaires (cohérence externe) ? Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il complété les travaux menés par différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations unies ? Dans quelle mesure la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports du projet ont-ils été alignés sur les autres projets du portefeuille du PBF ? Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet 	Exploitation documentaire Entretien les ministères concernés par le projet Entretien avec ACORD Guinée Entretien avec le PNUD, ONU Habitat et PBF Entretien avec l'équipe de mise en œuvre du projet	Synthèse et triangulation Des informations collectées Analyse des performance selon les facteurs d'appréciation Affectation d'une note par critère et facteur d'appréciation Identification des principaux constats et conclusions	Document du projet Rapport d'activités CR des entretien
	Facteur « b » : Cohérence externe					
Analyse de l'efficacité dans la mise	Facteur « a » : Le degré de réalisation des activités, d'obtention des résultats et d'atteinte des objectifs	1°) Le « Coefficient d'efficacité » (CE).	<ul style="list-style-type: none"> Quel est le taux d'exécution des activités ? Quel est le taux d'obtention des résultats ? 	Exploitation des rapports annuels	Synthèse Somme	

Critères d'évaluation	Facteurs d'appréciation des critères	Indicateurs	Questions évaluatives	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse	Sources
en œuvre du projet	Facteur « b » : La contribution du projet à l'amélioration des capacités de HACP	Ce coefficient se décompose en quatre facteurs (a, b, c, d). Il se calcule ainsi qu'il suit : CE = a + b + c + d = ou < 6 2°) Taux d'exécution technique 3°) Le taux d'exécution financière	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quel est le taux d'atteinte des objectifs. Des progrès vers les résultats ont-ils été réalisés ? ▪ Dans quelle mesure les résultats obtenus à la fin du projet ont-ils contribué à la réalisation des objectifs du projet ? ▪ Dans quelle mesure les activités réalisées ont-elles contribué aux effets escomptés ? ▪ Quels facteurs externes et internes ont-ils contribué à la réalisation ou non des résultats ? ▪ Quelles sont les principales difficultés rencontrées et quelles en sont les causes ? ▪ Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs visés et contribué à la vision stratégique du projet ? ▪ Dans quelle mesure le projet a-t-il largement intégré une perspective sexo-spécifique et soutenu la consolidation de la paix qui répond à l'égalité des sexes ? ▪ Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de ciblage des bénéficiaires ? ▪ Le système de suivi du projet a-t-il correctement saisi des données sur les résultats en matière de consolidation de la paix à un niveau de résultats approprié ? ▪ Dans quelle mesure les interventions appuyées par le projet ont-elles contribué à l'atteinte des résultats à la stratégie nationale de prévention des conflits ? 	<p>d'activités du projet</p> <p>Exploitations des rapports financiers du projet</p> <p>Entretiens avec hommes et femmes bénéficiaires du projet</p> <p>Entretien avec les collectivités territoriales</p>	<p>Comparaison</p> <p>Calcul</p> <p>Triangulation des informations collectées</p> <p>Analyse des performance selon les facteurs d'appréciation</p> <p>Affectation d'une note par critère et facteur d'appréciation</p> <p>Identification des principaux Constats et conclusions</p>	<p>Rapports financiers</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Document de projet</p> <p>CR d'entretien</p>
	Facteur « c » : La contribution du projet à ce que HACP anticipe efficacement les menaces à la paix.					
	Facteur « d » : La contribution du projet à ce que les collectivités territoriales soient mieux outillées					
Analyse du degré de prise en compte des dimensions « genre » ,	Facteur « a » : Prise en compte du genre, des jeunes et des droits humains dans le document du projet		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les questions transversales relatives à l'égalité des sexes, aux droits de l'homme et à la prise en compte de la jeunesse 	Entretiens avec les femmes, les jeunes et d'autres acteurs	Synthèse, triangulation	Rapport d'activités

Critères d'évaluation	Facteurs d'appréciation des critères	Indicateurs	Questions évaluatives	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse	Sources
« jeunesse » et « droits humains »	<p>Facteur « b » : Prise en compte du genre, des jeunes et des droits humains parmi les bénéficiaires du projet</p> <p>Facteurs « c » : Prise en compte du genre et des droits humains dans le suivi-évaluation du projet</p>	1°) Le Coefficient Genre, Jeunes et droits humains (CGJH) va s'obtenir ainsi qu'il suit : $CG = a + b + c =$ ou < 6	<p>ont-elles été intégrées dans la conception, la mise en œuvre et l'exécution du projet ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des exemples remarquables et des preuves de la manière dont ces questions transversales ont été appliquées avec succès dans le cadre du projet ? ▪ Le système de suivi-évaluation fournit-il des données désagrégées selon le genre et les jeunes ? ▪ La composition de l'équipe de gestion du projet a-t-elle tenu compte de l'équité du genre ? ▪ La participation des femmes et des jeunes hommes aux activités de la communauté a-t-elle été assurée ? ▪ Est-ce que les droits humains ont été pris en compte dans le document du projet ? ▪ Est-ce les activités ont promu l'autonomisation sociale et économique des femmes et des jeunes ▪ Est-ce qu'on constate une pleine participation des femmes et des jeunes hommes ▪ Est-ce que le projet a fait la promotion des droits humains ? ▪ Les résultats du projet, désagrégés pour les femmes et les hommes, ressortent-ils dans les rapports d'activités annuels, les programmes de travail et budgets annuels, les rapports de mission et dans d'autres sources d'information sur le projet ? 	Exploitation documentaire	<p>des informations collectées</p> <p>Analyse des performance selon des facteurs d'appréciation</p> <p>Affectation d'une note par critère et facteur d'appréciation</p> <p>Identification des principaux constats et conclusions</p>	CR des entretiens avec les femmes et les jeunes
	Facteur « a » : Dans quelle mesure les changements positifs au niveau des groupes cibles peuvent-ils perdurer après la fin du projet ?				Synthèse, triangulation	

Critères d'évaluation	Facteurs d'appréciation des critères	Indicateurs	Questions évaluatives	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse	Sources
Analyse de la durabilité	Facteur « b » : Le degré ou l'importance des activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités	1°) Le Coefficient de durabilité (CD) s'obtiendra ainsi qu'il suit : CD = a + b + c + d = ou < 6	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges définis dans les plans stratégiques nationaux, les programmes législatifs et les politiques ? <ul style="list-style-type: none"> • La conception de l'intervention a-t-elle inclus une stratégie appropriée de durabilité et de sortie (y compris la promotion de l'appropriation nationale/locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ? • Dans quelle mesure, le gouvernement et les autres parties prenantes sont-ils fermement engagés à maintenir les résultats du soutien du PBF et des initiatives en cours, en particulier la participation des femmes et des jeunes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ? • Comment le projet a-t-il renforcé et contribué au développement des capacités nationales pour garantir la durabilité des efforts et des réalisations ? ▪ Dans quelle mesure les effets induits par le projet sur les individus, les communautés et les systèmes sont-ils pérennes ? ▪ Dans quelle mesure les effets induits par le projet dans les communautés sont-ils pérennes ? ▪ Les questions de durabilité ont-elles été intégrées lors de l'élaboration du projet ? Sont-ils adressés adéquatement ? ▪ Est-ce que les activités de formation, d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été d'une certaine ampleur au niveau du projet ? ▪ Les principales parties prenantes du projet ont-elles la volonté et sont-ils capables d'utiliser, appliquer, et suivre les résultats du projet (outils, lois, recommandations) après la durée du projet ? ▪ Y a-t-il une politique pour continuer les activités du projet ? Quels sont les principaux problèmes et difficultés qui peuvent affecter la durabilité des résultats du projet ? Ont-ils été adressés ? Y-a-t-il une stratégie de sortie ? Quel est le plan de durabilité du projet ? 	<p>Entretiens avec les directions techniques des ministères concernés par le projet</p> <p>Entretiens avec les responsables des collectivités territoriales</p> <p>Entretiens avec les populations bénéficiaires</p> <p>Exploitation documentaire</p>	<p>des informations collectées</p> <p>Analyse des performance selon des facteurs d'appréciation</p> <p>Affectation d'une note par critère et facteur d'appréciation</p> <p>Identification des principaux constats et conclusions</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>CR des entretiens</p>
	Facteur « c » : Le degré de participation ou d'implication des bénéficiaires à la mise en œuvre du projet.					
	Facteur « d » : Y a-t-il une politique pour continuer les activités du projet ?					

Critères d'évaluation	Facteurs d'appréciation des critères	Indicateurs	Questions évaluatives	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse	Sources
Analyse de l'efficacité dans la mise en œuvre du Projet	<p>Facteur « a » : Le rapport taux d'exécution technique et taux d'exécution financière (Rationalité dans l'utilisation des ressources financières)</p> <p>Facteur « b » : Dans quelle mesure les ressources humaines, financières et matérielles sont-elles adaptées aux besoins du projet et disponibles en temps voulu</p> <p>Facteur « c » : Les procédures administratives et financières ont-elles été suivies pour mettre en œuvre le projet et produire des données financières et administratives précises à temps ? Les procédures de rapportage ont-elles été suivies ?</p>	<p>1°) Le coefficient d'efficacité (CEF) se calcule ainsi qu'il suit : $CEF = a + b + c + d + e =$ ou < 6</p> <p>2°) Montant des subventions accordées en direct et à l'issue du/des appels à projets</p> <p>3°) Taux d'exécution technique et financière du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure la dotation en personnel, la planification et la coordination globale du projet (y compris le consortium d'exécution et avec les parties prenantes) ont-elles été efficaces ? Les fonds du projet ont-ils été versés en temps opportun ? Les activités ont-elles démarré au moment indiqué ? ▪ Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet, y compris les achats, le nombre de partenaires d'exécution et d'autres activités, a-t-elle été efficace et fructueuse ? ▪ Dans quelle mesure le projet a-t-il recueilli et utilisé des données pour suivre les résultats ? Dans quelle mesure les données mises à jour ont-elles été utilisées efficacement pour gérer le projet ? ▪ Y a-t-il eu des retards dans la mise en œuvre du projet ? Ces retards ont-ils créé des occasions manquées de saisir les occasions urgentes de consolidation de la paix ? ▪ Dans l'ensemble, le projet a-t-il fourni un bon rapport qualité-prix ? Les ressources ont-elles été utilisées efficacement et de façon optimale ? ▪ Dans quelle mesure le projet a-t-il assuré des synergies au sein des différents programmes des organismes des Nations Unies et d'autres organismes d'exécution et donateurs ayant le même type de portefeuille ? ▪ Dans quelle mesure les ressources humaines, financières et matérielles sont-elles adaptées aux besoins du projet et disponibles en temps voulu, pour permettre un ratio coût/efficacité optimal ? ▪ Le taux d'exécution technique est-il en adéquation avec le taux d'exécution financière (Rationalité dans l'utilisation des ressources financières) ? ▪ Dans quelle mesure les ressources ont-elles permis l'exécution du projet dans les délais prévus ? ▪ Les procédures de rapportages sont-elles suivies ? ▪ Les procédures administratives et comptables sont-elles respectées ? 	Exploitation des rapports d'audit et des rapports financiers	<p>Synthèse, triangulation des informations collectées</p> <p>Analyse des performances selon des facteurs d'appréciation</p> <p>Affectation d'une note par critère et facteur d'appréciation</p> <p>Identification des principaux constats et conclusions</p>	<p>Rapports d'audit</p> <p>Rapports financiers</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>CR des entretiens</p>

Critères d'évaluation	Facteurs d'appréciation des critères	Indicateurs	Questions évaluatives	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse	Sources
Analyse du Critère de l'impact	Facteur « d » : Les fonds ont-ils été disponibles et déboursés comme prévu ? Les procédures d'achat ont-elles été faites selon les procédures et ont-elles contribué à une utilisation efficace des ressources du projet ?		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les fonds du projets sont-ils disponibles effectivement. ▪ Des audits comptables et financiers ont-ils été réalisés ? ▪ Les opinions de ces audits sont-elles positives. ▪ Quels ont été les principaux défis rencontrés ? ▪ Quelle est la valeur ajoutée du projet ? 		<p>Triangulation</p> <p>Sommation</p> <p>Calcul</p>	
	Facteur « a » ; Contribution du projet à ce que les communautés connaissent leurs droits et les revendiquent	Coefficient d'impact (CI)	<p>Est-ce que le projet a contribué à améliorer le dialogue entre les agriculteurs ; les éleveurs et les pêcheurs, les sociétés d'exploitation des mines et des carrières ?</p> <p>Est-ce que le projet a contribué à ce qu'il y ait moins de conflits liés au foncier, à l'exploitation ou à la gestion de l'environnement, ou bien à résoudre ces conflits ?</p>	Exploitation des rapports d'activités	Synthèse et triangulation	
	Facteur « b » : Renforcement de la collaboration et du partenariat entre les communautés et les entreprises extractives	$CI = a + b = ou < 6$	<p>Est-ce que des mécanismes ont été mis en place pour la gestion des ressources naturelles et la résolution des conflits, et est-ce ces mécanismes ont bien fonctionné ?</p> <p>Est-ce que le projet a contribué à améliorer la cohésion sociale et la paix dans les communautés ? Si oui, comment ?</p>	Entretiens avec les populations		
	Facteur « c » ; Contribution du projet à ce que les communautés améliorent leur planification et		<p>Est-ce que les communautés vivant dans les sites d'extraction connaissent leurs droits fonciers et les revendiquent pacifiquement auprès des autorités publiques locales et du secteur privé ?</p>			

Critères d'évaluation	Facteurs d'appréciation des critères	Indicateurs	Questions évaluatives	Méthodes de collecte des données	Méthodes d'analyse	Sources
	développement leurs politiques locale		<p>Est-ce que la collaboration et le partenariat économique responsable entre les entreprises extractives et les communautés sont renforcés dans les zones cibles ?</p> <p>Est-ce que les communautés cibles améliorent leur planification urbaine et développent des politiques de développement local qui atténuent les conflits ?</p> <p>Les impacts émergents du projet sont-ils intégrés dans les politiques, la législation, le budget, etc. du pays ?</p> <p>Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?</p> <p>Les capacités internes des acteurs de mise en œuvre, y compris les organisations de la société civile, étaient-elles suffisantes pour garantir une approche continue et sensible aux conflits ?</p> <p>Disposer d'un processus continu de suivi du contexte et d'un système de suivi-évaluation pour suivre les imprévus.</p>			

